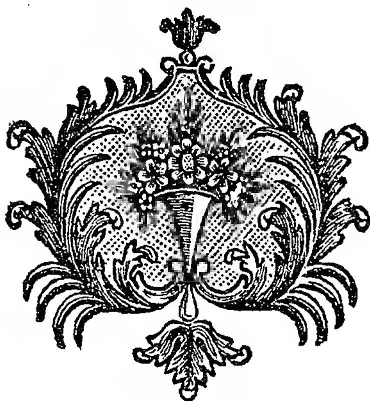
LETTRES D'UN CITOYEN

Sur la Permiſſion de Commercer dans les Colonies, annoncée pour les Puiſſances Neutres.

PREMIERE LETTRE.

Externo robore creſcet. Claud.



1756.

PREMIERE LETTRE D'UN CITOYEN,

Sur la permiſſion de commercer dans les colonies, annoncée pour les Puiſſances neutres.

LORSQUE vous me fîtes part, Monſieur, des diſpoſitions où le roi paroiſſoit être d'admettre les puiſſances neutres au commerce de ſes colonies pendant la guerre, je conçus ce que le projet qui en avoit été préſenté devoit à la juſteſſe des vûes, à l'eſprit citoyen, de celui qui en avoit été le premier inſtrument, & du Grand Miniſtre qui l'avoit approuvé. Je ſentis ſur-tout ce que ce projet avoit de vrai, & par conſéquent de grand. Un ſimple tempéramment dû en apparence à la foibleſſe de nos colonies,

à la néceſſité préſente de l'état, me parut ce qu'il étoit, un deſſein très-combiné, où le calcul nous donnoit dans l'objet même du commerce un gain, & la force dans l'objet de la puiſſance. Je vis ce deſſein modeſte dans ſon énonciation, ſorti des bureaux du commerce, arriver au conſeil d'état, comme dans le lieu où il devoit naître, s'y rallier au ſyſtême général de la France; à ce ſyſtéme terrible & profond, où la premiere Nation de l'Europe, trahie & outragée dans le ſein de la paix, raſſemble en ſilence les forces que la nature lui a décernées pour ſe conſerver ſa puiſſance, & à l'Europe ſon indépendance.

Je voyois au dedans nos armées ſi formidables juſqu'ici dans l'intérieur de l'Europe, repandues maintenant ſur les rivages de la mer; nos vaiſſeaux foibles par le nombre, forts par la maniere d'armer, par le corps intrépide des officiers, par

la discipline ; nos côtes tenant lieu de vaisseaux par leur situation, embrassant la Méditerranée & l'Océan, l'Asie & l'Europe, & y tenant à peu de frais en échec les armemens coûteux & multipliés de l'Angleterre ; la France partout inattaquable, & partout menaçante ; la confiance dans notre gouvernement, & la terreur dans celui des ennemis. Au-dehors, quelques-unes de nos colonies, assez fortes pour conserver leur territoire par leur affection, & par les succès de la nation en Europe, perdoient visiblement leur commerce, c'est-à-dire, les avantages de leur culture ; nos ports dans leur généralité perdoient les gains nés de ces premiers gains, & ce qui forme le commerce national dans ces colonies ; les vaisseaux du commerce disparoissoient ; les matelots tomboient dans les filets tendus sur toutes les mers, & s'y annéantissoient. Il falloit pour diminuer ces pertes,

se soumettre aux risques d'ébranler la puissance défensive actuelle, distraire les vaisseaux de guerre des côtes de l'Océan & de la Méditerrannée, & leur confier les frêles avantages des convois, reconnus dans la derniere guerre si insuffisants, si ruineux, pour les colonies & pour l'Etat; sacrifier enfin un dessein général à des espérances subordonnées, & de détail.

En abandonnant le commerce maritime lointain à une liberté dont la prudence ne permet pas dans des tems critiques aux négociants de mésuser; en lui ménageant de simples échappées qui rendent de plus en plus inutiles, ou disproportionnées, les croisières couteuses des ennemis, on faisoit abandonner aux ennemis ces croisières redoutables; on ouvroit en effet les mers en paroissant les fermer; on rassembloit les matelots, l'argent, les vaisseaux de commerce; on ne détournoit point en canaux qui peu-

vent se dessécher, un fleuve immense dont les eaux accumulées sont destinées à rompre des digues puissantes ; on laissoit les vaisseaux de guerre à l'usage de la guerre, & entre les mains du ressentiment : & cependant les colonies, fertilisées par des secours étrangers, prospéroient, se liquidoient vis-à-vis des négociants nationaux mêmes, leurs créanciers naturels; & sémoient pendant la guerre les mêmes plantes dont le produit devoit se verser à la paix dans nos ports, enrichis alors à demeure par la cessation momentannée d'un commerce direct. Tout se lioit, tout s'unissoit, & faisoit force dans ce projet.

Je consultois les négociants sur les inconvénients actuels du projet. Quelques-uns se plaignoient : aucun ne disoit les sujets de plainte. Les plus sensés avouoient qu'il n'y avoit de raisons contre le commerce des Neutres, que la nouvauté du projet, je ne sais quel danger

imaginaire d'accoutumer les Puissances neutres au commerce des colonies ; & l'incertitude du succès de toutes les choses nouvelles un peu combinées. Pressés par mes discours, ils convenoient qu'on ne pouvoit donner le nom & les inconvénients d'un systême à un parti nécessaire, ni examiner par les vûes de négoce une affaire d'Etat. Je sentois que des disconvenances dans un projet qui pouvoit blesser l'intérêt général du commerce national, & l'impossibilité de déterminer ces disconvenances dans ceux qui font le commerce national, étoient des choses visiblement contradictoires. Je cherchois moi-même des objections, & je n'en trouvois point.

Il étoit reservé au corps particulier du commerce de Nantes de créer ces objections. Il vient de présenter à Monsieur le Garde des Sceaux un mémoire pour faire suspendre, ou révoquer, la per-

miſſion de commercer que le gouvernement annonçoit pour les Puiſſances neutres. L'intérêt, la plus vive & la plus pénétrante des paſſions, n'avoit pû ſaiſir d'abord aucun inconvénient général dans le projet. Il a fallu pour cela une longue ſuite de méditations ; de nombreuſes ſéries, des logarithmes multipliés de commerce ; & la profonde géométrie des plus accrédités des négociants. Moins de richeſſes, moins de crédit pour s'enrichir encore, donnent naturellement moins de profondeur de raiſonnement. Ceux qui trouvent dans la permiſſion accordée aux Neutres un inconvénient qui leur eſt propre, ont eu ſeuls la ſagacité de découvrir un inconvénient commun au commerce dans le projet. L'intérêt particulier a éclairé ſur l'intérêt général.

Interrogez encore aujourd'hui par lettres, ou de vive voix, un commerçant de Nantes ſur les inconvénients du projet de laiſſer

commercer les Neutres dans les colonies ; sur ces inconvénients terribles qui ruinent sans retour le commerce national ; vous n'aurez point de réponse. Plus d'un d'entre ces négociants, chacun d'eux pris à part, vous dira qu'il trouve dans la situation actuelle des choses une nécessité de partager avec les Etrangers le commerce des colonies, pour le conserver en entier à la nation ; & qu'il a simplement accédé à l'avis qui a prévalu généralement. Les objections convenues entr'eux ont si peu de consistance, qu'elles ne forment point de corps dans la mémoire, qu'aucun d'eux ne les retient. Point d'objections nouvelles & particulieres. Les lumieres & la logique ne sont point dans chacun de ces commerçants, mais dans le corps des commerçants.

Je raisonne, Monsieur, dans la supposition la plus naturelle, & sans doute la plus juste, qui est celle de la bonne foi de ceux à qui l'on

s'addreſſe pour s'éclaircir de ces objections importantes. Dans une autre ſuppoſition, il faudroit croire que la religion du ſerment les attache tous au ſecret des objections. Mais quel pourroit être le ſecret d'une plainte fondée, de raiſonnements ſuivis, de faits ſenſibles, de motifs juſtes ? Le ſecret d'un corps dans une affaire délicate qui en intéreſſe deux, telle que celle-ci, où les cultivateurs des colonies ont aumoins un intérêt égal à celui du commerce national, même bien entendu ; le ſecret, dis-je, ſeroit une diſſimulation: & la diſſimulation entre des particuliers, dans des affaires d'intérêt, eſt une machination.

Si Bordeaux qui a ſes vins à déboucher ; ſi Marſeille qui a ſes huiles & ſes fruits à tranſporter, avoient d'abord éclaté, c'eut été un intérêt mal entendu qui ſe fut expliqué; mais l'intérêt étoit apparent. Si pour étaïer leurs plaintes, pour appeller à l'appui plus de ſortes d'intérêts parti-

culiers, dans le dessein de les faire paroître comme l'intérêt général du commerce, ces deux premieres villes, & les autres villes maritimes qui font le commerce de cargaison eussent fait valoir la chute d'une partie relative des manufactures nationales dont les exportations alloient cesser; les avantages qu'alloient acquérir dans ce même rapport les manufactures étrangeres par une consommation nouvelle de leurs denrées dans les colonies; le reflect facheux que le changement de direction dans le commerce national alloit faire dans le commerce intérieur du royaume &c.; les objections eussent eu quelque couleur; les raisons de douter des avantages de la permission de commercer accordée aux Neutres eussent pû paroître naturelles jusqu'à l'examen. Mais Nantes à qui on ne connoît en général de commerce véritablement propre & habituel dans les colonies, de commerce du moins qui puisse se soutenir pendant la guerre, que

ſe commerce de frêt ; Nantes qui n'a de fonds apparens que les coques de ſes vaiſſeaux, toujours miſes hors des riſques par une aſſurance quelconque, dont un frêt exceſſif le dédommage ; Nantes, comme iſolé entre les ports, ſans relation ſuivie avec les productions de nos terres, ſans intérêt direct dans le ſort des manufactures & de l'intérieur du royaume ; Nantes, eſt la premiere ville de commerce qui éleve la voix contre un projet inſpiré par un homme de génie, préſenté par les députés du commerce, applaudi par un miniſtre éclairé. L'intérêt eſt la meſure des actions ; c'eſt-à-dire, du droit d'agir. Par une raiſon inverſe, une action ſans intérêt de la part du commerce de Nantes, décele un intérêt oppoſé, ou du moins étranger, de quelques commerçants du royaume qui l'inſpirent ; un intérêt ſecret & furtif qu'on n'oſe avouer, à qui l'on cherche à procurer le ſuccès par

des soû-terrains inconnus au ministere.

S'il y a nécessité pour l'état de permettre le commerce des colonies aux Neutres, si l'intérêt général du commerce national l'exige dans les circonstances critiques où nous sommes, le commerce particulier de Nantes composé de bons citoyens, & de bons commerçants, doit y trouver le même intérêt. En agissant contre cet intérêt général auquel ils participent, & en se livrant en apparence aux vûes d'un intérêt particulier, dont je vous développerai plus loin le systême, & dont ils ne peuvent tous profiter, les commerçants de Nantes doivent nécessairement être trompés. Cette solution concilie les vûes simples & droites que je leur ai accordées, & la conduite extraordinaire & mistérieuse qu'ils affectent dans l'affaire des Neutres. C'est en leur faveur même, autant qu'en celle de tous ceux qui contribuent à com-

poser le corps du commerce national, que j'attaque, ou les préjugés, ou le système intéressé des négocians cachés qui les ont soulevés.

Les négocians qui ont parlé ont été séduits. Quant aux voies de séduction, aux objections qui ont été employées, par ceux qui n'ont point parlé, pour persuader les premiers de traduire les objections en plaintes, & de faire seuls contre une chose resolue une levée de Boucliers, elles n'ont point même transpiré. Le secret est une des raisons du mémoire; la plus forte peut-être, parce qu'elle paroissoit le rendre inattaquable. Je suis réduit à montrer qu'il ne peut y avoir d'objections valables. Je me fonderai sur des principes simples; la lumiere résultera de leur simplicité même. Quoiqu'inconnu, & attaquant des inconnus; quoique marchant dans l'obscurité du nuage que les Auteurs prudents du mémoire ont in-

terpoſé entre le public & le miniſtere, je tiens le fil, & j'irai naturellement au but.

Il me feroit peut-être permis, Monſieur, d'établir ſolidement ce que je vous ai déja avancé ; que le commerce général de Nantes eſt ſans intérêt dans la permiſſion accordée aux Neutres pendant la guerre ; & de me renfermer dans cette défenſive. Dès-lors le mémoire qu'il a préſenté n'a plus de prétexte, n'eſt plus même admiſſible dans les bureaux des miniſtere, où la Majeſté refléchie du Prince doit être reſpectée dans l'emploi utile du tems des Miniſtres; où cette même Majeſté feroit profanée par l'examen d'un mémoire, dont l'intérêt connu ſe borne au pur deſſein de nuire; où la Juſtice, comme dans tout autre Tribunal, ne permet d'entendre que les interreſſés. Le ſilence des autres ports qui ont un intérêt apparent, parce que leur commerce particulier tient au commerce

merce de leurs provinces, où à celui de l'intérieur du royaume, par les grands débouchés des denrées naturelles ou manufacturées; le silence de ces ports, ne laisseroit plus subsister d'obstacles au projet favorable aux Neutres. Mais je dois faire plus. Je dois montrer que le commerce des Neutres est plus avantageux à Nantes qu'à toute autre place maritime; qu'il lui est visiblement avantageux à plus d'un titre.

Je dois aller plus loin. L'avidité particuliere peut être remuée; les autres ports, également séduits par l'art & les vûes secrettes des plus accrédités d'entre leurs négocians, peuvent rompre le silence. Par-tout les esprits déliés, les esprits artificieux, se rafinent encore à la vûe d'objets exclusifs de cupidité qu'ils peuvent atteindre par le moyen des gens plus simples qu'ils font agir: par-tout ces sortes d'esprits ont l'ascendant sur les esprits

même éclairés, parce que dans les intrigues on employe non-feulement les lumieres qu'on a fur les affaires que l'on traite, mais auffi les connoiffances acquifes dans le cœur & les inclinations de ceux qu'on veut conduire. Je dois effayer de prémunir les négoçiants des ports encore favorables au projet contre ces intrigues dangereufes, & de les maintenir dans le filence par un examen du fonds même de la matiere; par des éclairciffements courts, mais pris dans le vif des principes qu'on peut raffembler fur le commerce national, foit confidéré dans fa généralité & dans le fein du royaume, foit particularifé & confideré dans nos Colonies.

J'acheverai: j'examinerai l'intérêt des colonies & des Cultivateurs dans la queftion que nous agitons: de ces colonies, dont le corps peut balancer pour la faveur le corps du commerce national:

de ces cultivateurs, dont la fortune est égale à celle des négociants, puisque les importations & les exportations dans les colonies, doivent dans le principe se balancer; dont conséquemment les droits sont égaux.

Tel sera, Monsieur, l'ordre des preuves que j'aurai à faire.

Je prouverai. 1°. Que la chambre de commerce de Nantes, qui a la premiere éclaté contre le commerce des Neutres, est, généralement parlant, sans intérêt dans la permission de commercer accordée aux étrangers.

2°. Que le commerce des étrangers dans les colonies pendant la guerre est, rélativement aux circonstances, avantageux à ses négociants a deux titres : à celui de prêteurs ordinaires, ou de créanciers des colonies; & à celui de frêteurs & de commissionnaires.

3°. Que Marseille, & sur-tout Bordeaux, qui transportent les den-

rées de leurs provinces, conserveront autant de leur commerce provincial, de ce commerce qui tient à la circulation intérieure du royaume, par le moyen des vaisseaux étrangers, que par le moyen de leurs vaisseaux propres.

4°. Que ces mêmes villes & les autres villes maritimes qui font le commerce de luxe, sont proportionellement dans le même cas.

5°. Que les manufactures ne seront pas plus décréditées par le commerce des Neutres, que par le commerce périlleux des nationaux; qu'il y a apparence aucontraire qu'en peu de mois de ce premier commerce, qui prendra le cours d'un commerce national indirect, nos manufactures en seront plus bénéficiées, qu'elles ne l'auroient été par le commerce national direct fait pendant la guerre.

6°. Que par l'expérience du passé, & par une suite de raisonnements & de faits toujours subsistants qui

ont la force de démonſtrations ; la proſpérité des colonies ſuit de la continuation d'un commerce libre pendant la guerre ; que leur ruine, déja préparée par la guerre de 1744, où les commerçants nationaux les ont opprimées viſiblement, au préjudice du commerce national même qui ne s'eſt point encore remis de ſon ébranlement, peut s'achever par une autre guerre où le même ſyſtême ſeroit adopté.

Je finirai par indiquer les vûes des inventeurs des objections ; de ces commerçants adroits & cachés qui font les hommes d'état dans le beſoin, pour fonder un négoce excluſif qui leur demeure propre ; dans qui une politique ſubalterne eſt toujours un inſtrument de cupidité : & je montrerai ces vûes, telles qu'elles ſont, comme des vûes fort contraires à celles que croient avoir le gros des négociants, en éclatant aujourd'hui.

Ma lettre eſt déja longue : je

renvoye le détail que vous devez desirer de moi, aux lettres suivantes. Je vais rassembler mes principes.

Je suis, &c.

Ce . . Mars 1756.

Ma lettre finie, j'apprends que toutes les villes maritimes, à l'exception de Saint-Malo, Marseille, & Bayonne, ont, à l'exemple de Nantes, désavoué leurs députés. Je ne changerai rien à mon plan; il étoit dirigé contre elles. Je plaiderai la cause de Saint-Malo, &c.

SECONDE LETTRE.

LA levée de boucliers de presque toutes les villes maritimes, Monsieur, qui à l'imitation de Nantes se sont successivement soulevées contre le projet des Neutres, ne change rien, comme je vous l'ai déja dit, à mon plan. Nantes a donné l'exemple, & peut-être l'espérance du succès. Aux mouvements tumultueux & separés des différentes chambres de commerce présidoit une même intrigue. Nantes, sans intérêt connu, a le premier éclaté: dès lors il a été mû par un intérêt caché. A raisonner par induction, les villes qui l'ont imité, & qui ont un intérêt apparent, ont été conduites par ce même intérêt caché. Un effet conséquent d'un premier effet, doit avoir avec lui une cause com-

mune. Avec l'intérêt apparent qu'avoient les villes maritimes, elles se sont condamnées en ne prévenant point Nantes qui étoit sans intérêt. Le silence d'abord gardé par toutes marque une disette primitive de raisons, auxquelles la démarche d'un port désintéressé ne peut donner l'existence.

Il devient donc essentiel à mon dessein, pour affoiblir même l'intérêt apparent de quelques villes maritimes à reclamer contre le projet des Neutres, de montrer que Nantes qui les a inspirées est sans intérêt suffisant connu dans l'exécution du projet.

Nantes a un très-petit nombre de maisons de commerce dans les colonies : l'objet de celles qui y sont établies, est la vente des noirs adressés directement par les maisons qui leur correspondent en Europe, & la commission sur la vente de ceux des armateurs des différents ports qui prennent confiance dans

ces maiſons. Les marchandiſes de luxe ne ſont point leur objet. Quelques toiles, preſque ſemblables aux toiles d'emballage, qui ſervent à habiller les noirs, des briques, quelques uſtenciles de ſucreries, mis dans le flanc des vaiſſeaux qui vont pour raſſembler les reſtes des fonds arrièrés des cargaiſons de noirs, ou à frêt pour des particuliers, forment les ventes particulieres de ces maiſons. Si quelques-unes d'entr'elles vont plus loin dans le commerce de luxe, & détaillent des toiles fines &c., Elles deviennent petites à cette même proportion; elles ſont fondées ſur cinquante, ſoixante, cent mille livres de premiers fonds. Aucun vaiſſeau chargé de marchandiſes ne leur eſt même adreſſé du port de Nantes, qui ne forme point ordinairement de cargaiſons: on leur fait tranſpirer lentement, & ſans frais, des fonds dans les vaiſſeaux qu'elles ont frêtés pour le retour. En général on

peut à peine évaluer au vingtiéme la part que Nantes a dans le commerce de luxe des colonies.

Le commerce de frêt, & celui de la commiſſion, ſoit des ventes des denrées faites pour les particuliers des colonies, ſoit de l'achat de ces mêmes denrées pour les rafineurs & les teinturiers, &c. nationaux ou étrangers, ſont donc l'objet ſpécial de Nantes. Ils forment enſemble ſa navigation, l'emploi de ſes hommes, &c. Ce dernier commerce eſt en pur gain : le premier peut l'être ; & ſe fait du moins à peu de frais, par la facilité de mettre dans des vaiſſeaux frêtés des carreaux, des briques, des ferrements &c., en général des marchandiſes de peu de valeur dont le produit aide à ſupporter les frais d'armements.

Le produit de ces deux commerces eſt plus conſidérable qu'on ne l'imagineroit. Conſiderez la Hollande ; vous aurez l'idée de ce que peut donner le commerce de voiture. La

Hollande a été long-tems la voituriere de l'Europe ; Nantes l'est aujourd'hui de la France. On a fait monter à cent cinquante millions le revenu des colonies. Nantes reçoit dans son port le tiers environ de ce revenu. A y supposer les deux tiers de cet rapport de cinquante millions de valeurs nouvelles, sujet à la double commission de vente pour les propriétaires des denrées, & d'achat pour ceux qui emploient ces denrées, vous trouverez (sans les profits de banque résultans du séjour de l'argent entre les mains des négocians jusqu'à l'emploi) un gain annuel pour Nantes de deux millions cinq cens mille livres créé de rien par l'industrie, qui suppose un autre gain relatif de cinq millions, francs des dépenses, pour le frêt.

Voici, Monsieur, un calcul infiniment plus modéré qui diminue des trois cinquiémes ces gains. Je ne sçai quel dépouillement on a fait, ou l'on peut faire, du commerce de Nantes ; quoiqu'il en

ſoit, je me crois fondé aux ſuppoſitions ſuivantes. Je ſuppoſe cent négociants, ou croupiers, intéreſſés au commerce des colonies ; & cent vaiſſeaux dont moitié y fait (comme c'eſt-à-peu-près l'uſage) un ſecond voyage dans l'année. Déduction faite de ce que les négociants mêmes de Nantes chargent ſur leurs propres vaiſſeaux compris dans ce nombre, des retours de leurs cargaiſons de noirs que j'établis à un tiers du chargement général, il tranſpirera à Nantes pour les frêteurs environ quarante millions peſant de ſucre de différentes qualités, qui au prix modique de douze deniers la livre, donneront de profit pour le frêt deux millions net ; parce qu'on peut par une regle de proportion faire dans tous les cas ſupporter le reſte des frais d'armements que ne payent pas les groſſes marchandiſes d'envoi, au frêt que payent les indigots & les cotons, marchandiſes plus précieuſes que le ſucre dans leur volume. Le montant des qua-

rante millions de ſucres frêtés ne peut être moindre couremment de dix millions ; & conſéquemment le magaſinage, les commiſſions de vente, celles d'achat &c., iront à 7, ou à 7 ½ pour cent, qui donneront environ ſept cent cinquante mille livres : les commiſſions ſur les indigots feront à-peu-près de moitié de cette ſomme : le total des commiſſions fera, ſi l'on veut, d'un million qui, ajouté à deux millions de gain net du frêt, fait un total de trois millions. Je partage ce gain entre les cent négociants intéreſſés au commerce des colonies, que j'ai établis dans la ſuppoſition : je trouve que chacun participe à ce total pour un revenu de trente mille livres ; mais ſi je ramene les choſes à leur pied naturel, qui eſt l'inégalité de diſtribution entre tous ces négociants, je vous ferai voir parmi eux des eſpéces de potentats qui, ſans fonds, & ſans autre empire que celui de l'induſtrie, tirent à titre de ſubſides

une partie des fonds des colonies leurs vassales, & en vivent avec faste.

La supposition est-elle réalisée, ou ne l'est-elle pas ? Il y a un peu moins de trente ans que la place de Nantes étoit une place du second, du troisiéme ordre; que ses grands édifices, ce qu'on nomme la Fosse, l'isle Feydeau &c. ont pris naissance. Cette seconde ville entée sur la premiére, est mieux bâtie, l'égale en grandeur & la surpasse en luxe & en population. Nantes est devenu la premiére place du royaume. Quels fonds la province a-t'elle fournis à ces accroissements ? de combien les manufactures y ont elles contribué ? de rien, ou de presque rien; les trois quarts de cette création sont dûs au frêt & à la commission.

Mais (m'allez-vous objecter) le commerce des noirs ? n'est-il donc pas un objet pour Nantes ? n'est-il pas intéressant pour ses négociants ?

Le commerce des Noirs, Mon-

ſieur, qui eſt un objet ſecondaire & momentané à Nantes, peut à peine être conſideré comme ayant, par intervalle, contribué d'un quart à la ſplendeur de ce port. Ce commerce a, même pendant la paix, des ceſſations ou des langueurs : il eſt réductible en tout tems à cinq ou ſix fortes maiſons qui l'ont entrepris. Il n'eſt qu'un appas, il n'eſt pas un objet de bénéfice, pour le gros des Négociants.

J'examinerai ailleurs vis-à-vis des négociants de tous les ports réunis la nature de ce commerce ; ſa ſorte d'avantage pendant la paix ; ſa valeur réelle, en partant de ce point, pendant la guerre. Mais en l'admettant trés-actif & très-lucratif dans les tems mêmes où les commerces faciles s'interrompent, & viennent à ceſſer, penſez-vous que les négociants de Nantes en profitent, qu'ils y ſoient intéreſſés ? Non, Monſieur: ſimples ſpectateurs pendant des années entiéres de la gloire d'un petit

nombre d'entre eux qui regnent dans leur commerce, il leur a fallu admirer les ſuccès des compagnies de traite qui ſe ſont formées, ſans les partager;& ſouffrir de leur déroute, ſans en avoir eu les eſpérances. Si les négociants de Nantes ſont trompés ; s'ils ont cru, ſur l'expérience des deux dernieres années, avoir vû généraliſés à demeure les avantages du commerce des noirs, il faut néceſſairement, ou qu'on ait employé beaucoup d'art pour les perſuader, ou qu'il en faille peu en effet.

Voici, Monſieur, le nœud du miſtère. Nantes eſt la place de Paris, celle où l'argent de la capitale ſe rend pour le commerce, du moins le plus abondamment. L'argent des fermiers & des receveurs généraux des finances court dans les prêts royaux comme dans ſon lit naturel. Nantes eſt ſur les bords de ce fleuve bienfaiſant ; & ſes flots le mouillent habituellement, & l'inondent dans des tems de crue extraordinaire.

extraordinaire. Les fermiers ont l'esprit aristocratique : ils considérent aisément comme petit peuple tout ce qui n'a pas une fortune égale à la leur. La sureté du commerce se trouve pour eux, non où elle est, dans l'industrie & la fidélité, surtout dans plusieurs industries ; mais dans la fortune déja acquise, dans un ou deux centres d'actions : ils aiment les petites assemblées. Nantes a pris d'eux l'esprit exclusif dans les commerces transcendants. Le gros des négociants n'est point appellé à partager les dépenses & les gains des gros armements : les grandes entreprises ressortissent nuement à Paris.

Les gains faits sur ces entreprises exclusives séjournent-ils, du moins circulent-ils dans le port pour des prêts? on sent que non : une entreprise qui a eu du succès appelle à une autre. Il est évident que dans la difficulté de placer à Paris la masse d'argent effrayante qui est

dans les mains de la finance, il y aura d'abord dans un port, tel que Nantes, les emplois lucratifs de l'argent à faire, avant qu'on penſe aux emplois courants de l'intérêt ordinaire. Plus il y aura d'emplois lucratifs, ou plus de perſpectives brillantes enchaîneront l'argent dans des compagnies de traite, moins il y aura de ſimples prêts. La plus grande ſubdiviſion du placement de l'argent de la finance eſt en raiſon des petites entrepriſes. Quelques négociants opulents peuvent donc paroître intéreſſés (abſtraction faite de l'impoſſibilité qu'il y a à le faire) à continuer le commerce des noirs; la totalité des négociants de Nantes, pour me ſervir du terme collectif, ne l'eſt que de nom.

Mais ce qui tranche, c'eſt que les Négociants opulents, ce qui forme l'ariſtocratie dans le corps des commerçants de Nantes, eſt auſſi ſans intérêt. L'illuſion qu'on voudroit entretenir, pour faire paſſer les ob-

jections contre le commerce des Neutres, est fondée sur ceci : on veut comparer le commerce national & le commerce des Neutres comme si les mers étoient libres, ou comme si nous étions en paix; mais nous sommes en guerre, & nos escadres sont actuellement destinées à la guerre, non à la protection. Toutes les sortes de négoces nationaux propres aux colonies, tels que ceux de Bordeaux, la Rochelle &c. perdent proportionnellement pendant la guerre, plus ou moins. On peut, peut-être apprécier la moindre perte, qui, relativement aux circonstances, forme le plus grand avantage ; & cette moindre perte, cet avantage relatif, peut se trouver dans le commerce comparé des Neutres. Quant au commerce des noirs fait par les nationaux, il est égal à zero pendant la guerre. Qu'on se retourne, & qu'on jette un regard sur les quatre années de la guerre maritime qui a commencé

en 1744 : il n'y a point eu à Nantes d'armements pour la Guinée. Les riſques ſe quadruplent pour la route, pour les ſejours &c. ; & dans cette proportion, ils ſe combinent encore avec les riſques ordinaires de la traite qui augmentent de leur côté, parce que les Rois, ou les Courtiers negres, ſe prévalent de la concurrence devenue plus générale & plus vive entre toutes les nations belligérantes d'Europe. Quels bénéfices pourroient compenſer ces riſques ainſi multipliés ? l'intérêt de conſerver un commerce qu'on ne peut faire, eſt viſiblement nul.

Tout ſe reduit donc pour Nantes qui ne fait point le commerce de cargaiſon, qui n'a point de commerce provincial relatif aux colonies, & qui ne peut continuer celui des noirs, aux ſimples commerces de frêt, & de commiſſion, qu'il peut ſe conſerver, ou non, pendant la guerre, qui eſt le tems où s'examine la queſtion des Neutres.

Or le commerce de frêt de Nantes est-il gêné, ou détruit, par la liberté laissée aux Neutres de commercer; &, par une conséquence du moins d'induction, de voiturer les denrées des colonies ?

Premiérement cette conséquence n'est point aussi naturelle qu'elle le paroît. Toute liberté peut être limitée. On peut permettre aux Neutres de commercer, & leur interdire de voiturer, excepté dans leurs propres ports: je dis dans leurs ports, parce que la loi d'interdiction portée jusqu'à ce dernier point seroit visiblement un moïen d'inquisition propre à étouffer ce commerce, même dans son berçeau; ou seroit toujours éludée.

Poussons même, Monsieur, les choses jusqu'où elles peuvent aller: levons l'interdiction; établissons la concurrence des afrêtemens pour les ports nationaux entre les négociants étrangers & ceux de Nantes. Il n'est pas dans la nature des cho-

ſes que les étrangers, les Hollandois mêmes, aient un avantage dans cette concurrence. Je l'avance, & voici la raiſon que j'ai de le croire.

La même raiſon qui fera la ſureté du commerce de ces Hollandois dans nos colonies, établira une égalité de riſques pour le frêt qu'ils feront des denrées de ces colonies, dont nous demeurerons propriétaires, dans nos ports. Le premier commerce, le commerce de marchandiſes, ſe fera de la Hollande à un point quelconque de l'univers qui ſera nos colonies, & de nos colonies en Hollande : il ſera propre aux Hollandois ; ils auront autant de droit, que d'intérêt, à le défendre. Le ſecond commerce, celui de frêt, ſe fera de nos colonies en france : il ſoumettra les vaiſſeaux étrangers à la viſite, & au moins au ſequeſtre proviſoire. Dans l'égalité des riſques que le frêt entraînera, il y en aura une augmentation morale relative pour les Hollandois, parce que

leurs négociants ſont libres de ne s'y pas ſoumettre, ayant d'autres emplois lucratifs de leurs vaiſſeaux dans les colonies mêmes ; & que nos négociants ſont dans un état forcé à l'égard de ces ſortes d'armements, faute d'un autre emploi ſuffiſant de leurs vaiſſeaux pendant la guerre. Cette augmentation morale de riſques liquidés par le calcul, ſe reſout en une augmentation du prix du frêt étranger. Si les premiers compromis avec les Anglois,(comme il arrivera) prouvent une égalité quelconque de riſques entre les frêteurs nationaux, & les frêteurs étrangers ; il y aura égalité du prix des aſſurances. L'effet ſera une égalité du prix du frêt, ou la preſque égalité.

Dans l'égalité, ou la preſque égalité du prix du frêt, les bâtimens Hollandois, plus mauvais voiliers, plus tardifs dans la route que les notres, auront les mêmes riſques multipliés dans ce rapport. Les bâtimens françois appartenants à ceux

qui correſpondent en Europe avec les cultivateurs des colonies ; demandés dans nos ports par ces cultivateurs naturellement preſſés de procurer des gains aux négociants ; arrêtés d'avance par des conventions expreſſes entre les créanciers nationaux, & les débiteurs des colonies ; promis d'une part par lettres, & acceptés de l'autre ; quelquefois offerts ſur les lieux ; ſe préſenteront avec les avantages de la voilure & de la conſtruction, & avec la faveur des anciennes liaiſons entre les chargeurs & les frêteurs. Préférera-t-on les Neutres ?

Je ſçai qu'à égalité du prix des aſſurances, il y aura toujours dans la maniere d'armer à peu d'équipage une différence à l'avantage des étrangers : auſſi j'ai dit la preſque égalité. Mais convenez, Monſieur, qu'une induſtrie nouvelle des étrangers qu'ils peuvent nous communiquer par la voie de l'émulation, n'eſt pas une objection. Aprenons à

armer à auſſi peu de monde : nous le pourrons par l'imitation, & les modéles nous ſeront rapprochés par le commerce libre des Neutres aux colonies pendant la guerre. Dans une preſque égalité de prix du frêt, il faut ne pas connoître l'effet naturel des liaiſons d'affaires, pour douter que les Colonies ne donnaſſent pas ſans balancer la préférence aux vaiſſeaux nationaux.

Voici, Monſieur, l'objection réelle; car il y faut venir. Les négociants de la place de Nantes, en ſe bornant aux gains que la concurrence avec l'étranger les forceroit d'accepter, n'en feroient pas d'auſſi conſiderables qu'ils ont accoutumé de faire. Comment renoncer à ces gains? ce ſeroit renoncer à une abondance exceſſive ; diſons tout, à un faſte aſiatique, plutôt que national; car la nation ne voit ailleurs que l'économie & la modeſtie dans le ſein du commerce. Un négociant du port de Nantes eſt preſque un financier.

Recherchons ce qu'étoit le frêt ; ce que valoit le frêt, dans le cours, de la guerre de 1744. Les cultivateurs payoient soixante deniers, ou cinq sols par livre de sucre, de frêt. Quelle nécessité, ou quelle convenance, autre que celle du plus fort, autorisoit les négociants de Nantes à exiger ce prix exorbitant, dans le tems surtout que des convois protégeoient leurs vaisseaux ? Supposons à trente mille livres la valeur *moyenne* intrinséque de chaque vaisseau de quatre cents tonneaux, propre à charger cinq cens milliers pesant net de sucre à l'arrivée, ainsi qu'il se poursuit & comporte avec la nouvelle robe du radoub qui couvre le plus souvent un vieux vaisseau. Veut-on que la prime soit de cinquante pour cent ? Ce sont quinze mille livres. Veut-on que les frais d'armement montent pour une campagne de vingt-cinq hommes, à douze mille livres ? Veut-on encore, sous le nom de la coque, faire as-

ſurer ces derniers frais ? Ce ſont ſix mille livres. Le total des dépenſes ſera de trente-trois mille livres. Qu'en conclure ? Il faudra toujours convenir que le frêt de cinq cens milliers de ſucre, au prix modéré de vingt-quatre deniers, donne cinquante mille livres ; & celui de cinquante milliers d'indigo qu'on y peut ajouter, à quatre ſols la livre, dix mille livres ; par conſéquent un total de ſoixante mille livres, & un gain net de vingt-ſept mille livres ; & qu'en admettant dans la derniere guerre, (ce qui étoit une proportion exhorbitante des riſques des vaiſſeaux ſous convois) un vaiſſeau pris ſur trois, il ſe trouvoit ſur les gains de deux voyages conſommés dont le fret s'eſt payé, montants à cinquante-quatre mille livres, une déduction ſeulement de quinze mille livres pour la prime du troiſiéme vaiſſeau pris, dont vous ſavez, Monſieur, que le frêt, qui eſt aſſigné dans le principe ſur les

marchandises arrivées dans le port ; n'a point eu lieu. Trente-neuf mille livres qui restent, partagés sur trois voyages de trente mois au total, ne forment-ils pas environ quinze mille cinq cens livres par année d'intérêt d'un fonds de trente mille livres ? Mettez par exagération le tiers pour le dépérissement ; n'étoit-ce pas dix mille livres ? Doublez le prix des frais d'armement dans la proportion de ces gains : c'étoit cinq mille livres de gains restants sur trente mille livres ; c'est-à-dire, quinze pour cent d'intérêt du fond. Cet intérêt n'étoit-il pas suffisant ? Pourquoi falloit-il, pourquoi faut-il encore, que cinq cens milliers de sucre produisent au frêteur cent vingt-cinq mille livres, sur lesquels il y a trente, quarante, ou même cinquante mille livres (si l'on veut dire le faux aussi facilement que le vrai) de dépenses ? Soixante mille livres font-elles l'intérêt de trente mille ?

Voici le tableau, Monsieur, de

la guerre maritime de 1744. Tandis que les négociants des Ports à cargaiſons accumuloient les dettes actives, créoient des débiteurs, faiſoient des inſolvables, par les proportions ridicules des prix reſpectifs des denrées, dont les unes quadruploient de prix, & les autres tomboient au quart de leur valeur ordinaire en tems de paix, (ce qui dans un commerce de pur échange, où toutes les denrées doivent ſe compenſer, formoit la diſproportion de ſeize à un); les négociants de Nantes, les frêteurs, empêchoient les cultivateurs aiſés & ſans dettes, de profiter de leurs revenus. Ces revenus remis en Europe étoient abſorbés par le payement de l'afrêtement & de l'aſſurance, quelquefois même laiſſoient une ſolde de frais à payer, une eſpéce d'amende d'avoir chargé, quoique les denrées des colonies euſſent, dans les ventes faites à l'étranger, doublé, en partant du prix de la paix.

Opposons, Monsieur, à ce premier tableau, un tableau d'opérations plus justes & plus modérées. Voyons s'établir, par l'émulation née de la concurrence des étrangers, la modération dans notre commerce de frêt. Dans une croisiere aussi étendue que celle que les Anglois ont à opposer à toute l'Europe, s'ils persistent dans leur sistême injuste; dans une croisiere qui ne nous aura plus immédiatement pour objets, & qui étendra la durée des saisons où la navigation est déja sûre par ses difficultés mêmes qui suspendent les croisieres, les risques doivent diminuer; & en proportion, les assûrances. Osons espérer que cette partie même du commerce national se bornera à de moindres gains; & que la conséquence de la diminution des risques, & de l'augmentation de l'esprit de commerce, sera une assûrance modérée de vingt-cinq pour cent. Dans ce nouvel arrangement rien n'empêchera, en

cas même de concurrence, que les armateurs de Nantes ne puiſſent pour les ſucres, frêter à vingt ou vingt-quatre deniers, & retirer un profit égal à celui dont ils ont été ſouvent obligés de ſe contenter dans le cours de la paix qui vient d'expirer, en frêtant à huit, & même à ſix deniers.

Mais dans tous les cas, en interdiſant aux Neutres l'afrêtement pour les ports nationaux, qui peut ſe détacher de la liberté de commercer, il réſulte, Monſieur, que Nantes eſt ſans intérêt. Les colonies le feront auſſi, parce que la hauſſe, ou la baiſſe, du prix de frêt ſera une eſpéce de thermométre qui avertira les cultivateurs quand il leur conviendra de vendre leurs denrées aux Neutres, en en remettant en Europe la valeur en lettres-de change; ou quand il leur conviendra de charger réellement dans les vaiſſeaux nationaux. Les frêteurs en viendront naturellement, ſans

qu'il ſoit beſoin d'une concurrence ouvèrte, à cet eſprit de juſtice & de modération vis-à-vis des chargeurs, dont je viens de former le vœu.

Je ſuis, &c.

Ce .. Avril 1756.

TROISIÉME

TROISIEME LETTRE.

JE passe, Monsieur, au second point que je me suis proposé de vous prouver : c'est que Nantes est spécialement bénéficié par le commerce des Neutres. C'est une suite de la nature de ses négociations les plus générales, de celles qui constituent son commerce propre ; c'est un privilége comme exclusif de son port.

Je ne puis trop vous répéter, Monsieur, que sans le frêt & la commission, Nantes n'auroit aucune existence ; que ces deux objets sont l'ame de cette place de commerce. Pendant la paix Nantes reçoit presque toutes les remises des cultivateurs qui sont domiciliés en France, & de ceux qui, à quelque titre que ce soit, y sont débiteurs.

Son frêt se borne là : voyons pendant la guerre.

La consommation des sucres pour toute la France pourroit peut-être se faire encore à moins de frais, tirée de l'étranger qui auroit fait l'exportation des denrées de nos colonies, que des nationaux mêmes s'ils faisoient une exportation de denrées suffisante pour l'objet de cette consommation ; parce que le commerce de l'étranger se contentera, à raison de la sobriété de chacun de ses commerçants, d'un moindre gain. Mais on ne le concevra pas dans l'intérieur du royaume, on ne se le persuadera pas assez généralement. Peut-être même que, si on se persuadoit généralement ce qui est à l'égard de cette modicité de gain, ce qui est cesseroit de l'être ; car les hommes abusent aisément des autres hommes, & l'envie de gagner doit s'accroître de la certitude d'un gain qu'on est soi-même maître de taxer. Nantes étoit composé de né-

gocians économes, d'especes de Hollandois, il y a cinquante ans. Pourquoi les mêmes circonstances qui regnent parmi nous depuis cinquante ans, rassemblées en Hollande dans un point, dans un instant de la durée, ne feroient-elles pas des Hollandois, des spéculatifs ardents, des négocians Français ?

Il en résulte que, quand une loi prohibitive expresse n'écarteroit pas de nos ports les Neutres venants des colonies, l'on chercheroit, & l'on devroit chercher naturellement, à fournir à la France sa consommation des denrées des colonies par la voie directe des nationaux, d'autant plus modérés alors, que la concurrence pour l'achat de la part des étrangers ne subsistera plus ; & que dans la fermentation du commerce, les négocians frêtant leurs vaisseaux, & les cultivateurs y chargeant le plus qu'ils pourront, il se trouvera dans ces mouvements naturels combinés des raports avanta-

geux à la circulation de l'intérieur.

1°. Il y aura, par le defaut de concurrence du dehors, une espéce d'abondance des denrées des colonies toujours vuidée par l'augmentation progressive de la consommation générale de l'intérieur, toujours renouvellée par l'action du commerce de frêt qui fera naturellement des aports relatifs à toute la consommation possible, parce que l'on chargera plus, ou moins, suivant des spéculations fondées sur l'état actuel, ou prochain, de la consommation que l'on imagine.

2°. Il en résultera un balancement conséquent entre les prix de ces denrées, & ceux des autres denrées de premiere nécessité.

3°. Cette partie du commerce national prendra une forme suivie; & conséquemment sera non-seulement dans l'état le meilleur où il puisse être pendant la guerre, mais même dans un état qui seroit bon pendant la paix à plusieurs égards.

Dans cette position, les rafineurs,

& les teinturiers nationaux, se fourniront dans les différents ports le plus à portée des besoins de la consommation locale. Comme il ne s'agira plus d'ouvrir des marchés des denrées des colonies aux étrangers qui s'en fourniront par eux-mêmes, le commerce de chaque port ne sera plus intéressé à y importer le plus de denrées possible, mais seulement la quantité qui sera nécessaire à la consommation qui ressortira facilement, & à moindres frais, à ce port. Nantes situé dans un centre étendu, à portée de la consommation de Paris & de presque toutes les grandes provinces de l'intérieur, fera proportionnellement les importations les plus considérables; il absorbera la moitié, les deux tiers du frêt & de la commission. La proportion de la consommation à laquelle Nantes fournit est au reste de la consommation du royaume comme 2 est à 1. Le frêt de Nantes sera à celui des autres

ports dans la même proportion de 2 à 1.

Dans le cours ordinaire des choſes, le frêt de Nantes fournit véritablement à la conſommation des étrangers, & il y auroit en cela une perte, un déchet, résultant du commerce direct des étrangers aux colonies : mais, premiere queſtion. Après la perte que Nantes vient de faire d'une certaine quantité de ſes vaiſſeaux, ſeroit-il aujourd'hui en état de faire les mêmes fournitures aux étrangers que par le paſſé ? Après les pertes multipliées, & aiſées à prévoir, qu'il fera encore d'ici à aller en avant, ſi par l'excluſion des Neutres on occupe à nos côtes toutes les croiſiéres des ennemis, le fera-t-il autant qu'aujourd'hui ? Quel ſera le terme de la diminution de ſes vaiſſeaux ? Cette diminution, conſéquente de l'excluſion des Neutres, n'entraîne-t'elle pas une diminution du frêt, & de la commiſſion, que le commerce en marchandiſes des neutres

défend & protége en quelque maniére, en rendant inutiles, ou en occupant, en partie les croisiéres ?

Dans le cours de la guerre maritime de 1744, les sucres qui valoient ordinairement pendant la paix vingt-cinq à trente livres le cent, valurent cinquante à soixante livres. Qu'est-ce que ce doublement de prix indiquoit, sinon qu'il y avoit dans la concurrence moitié moins de sucres qu'en tems de paix, & conséquemment moitié moins de frêt ? En effet après tant de vaisseaux pris, il n'en pouvoit pas rester le même nombre ; & au prix vil des sucres les Colons en cultivant la moindre quantité qu'ils pouvoient, parce que les frais d'exploitation absorboient les produits, il ne devoit pas y avoir la même quantité de denrées.

Voici, Monsieur, ma seconde question : dans le cas où Nantes auroit encore beaucoup de vaisseaux, réussiroit-il à les faire transpirer tous dans les colonies ? N'y eût-il que le

quart de ſes vaiſſeaux pris, n'eſt-ce pas une diminution réelle & progreſſive chaque année, d'un quart dans le commerce de frêt ? & s'il eſt poſſible (comme il eſt en effet très-réel) d'imaginer, que la croiſiére des ennemis n'étant plus dirigée contre la France ſeule, le quart de perte des vaiſſeaux nationaux ſe réduiſe à un ſixiéme, à un ſeptiéme, à un huitiéme, n'eſt-il pas indifférent à Nantes que l'épargne qui ſe fait ſur cette premiére perte que le commerce des Neutres lui procure, tourne au profit des Neutres ? Les vaiſſeaux épargnés lui demeureront du moins, à l'avantage évident de ſon port ; au plus grand avantage encore des aſſûreurs, qui ordinairement perdent plus à ces vaiſſeaux, que les propriétaires mêmes qui aſſurent à cinquante pour cent. Les négociants de Nantes en feront quittes pour déſarmer un quart de leurs vaiſſeaux devenus libres, & ſans emploi, par une partie relative de chargement

dans les colonies qui se fera pour les ports étrangers : ou (ce qui est égal) en armant tous leurs vaisseaux, ils baisseront les gains de leur frêt d'un quart pour attirer dans les ports nationaux les denrées des colonies, & mériter la préférence des chargeurs. L'illusion porte toujours sur un faux principe dont je vous ai parlé : on compare l'expédient du commerce des Neutres à des tems qui ne lui conviennent pas ; on ne le compare pas aux tems actuels qui lui conviennent. S'agit-il en effet de décider s'il est plus avantageux indéterminément à la nation de faire directement le commerce de ses colonies, ou d'en faire un indirect par les Neutres ? il s'agit de sçavoir si les nationaux ne pouvant faire directement tout le Commerce actuel des colonies, il ne leur est pas avantageux à eux-mêmes de faire indirectement par les étrangers la partie de ce commerce qui leur est deja échappée.

Comme frêteurs & commissionnaires, les négociants de Nantes ont donc un avantage resultant du commerce des Neutres : non un avantage absolu, mais un avantage relatif aux tems & aux lieux : un avantage plus grand pendant la guerre qu'il n'eut été par lui-même : un avantage plus considérable qu'aucun autre port, accrû même, ou du moins assuré, par le moindre avantage des autres ports dans le frêt & les principes qui le fondent.

Il reste à vous développer, Monsieur, en peu de mots l'avantage encore plus décidé, ou plus caractérisé, que les négociants de Nantes retirent du commerce des Neutres, comme créanciers & prêteurs des cultivateurs.

Comme créanciers, généralement parlant, par les suites ordinaires du commerce des Noirs, ou de la vente des gros ustenciles des cultures, Nantes a un avantage commun avec les négo-

ciants des autres ports qui ont pû semer des fonds dans les colonies. La question est générale ; & dans un avantage commun à tous les ports, il y auroit peut-être un plus grand avantage pour les autres ports, peut-être un égal, peut-être un moindre ; nous l'examinerons ailleurs.

Ne considérons les négociants de Nantes que comme prêteurs : c'est-là le point de vûe qui leur est particulier. Nantes fait en général la commission qui est une annexe du frêt ; & ses négociants se disputent celle des cultivateurs par les offres & les avances d'argent. Souvenez-vous, Monsieur, du tour que je vous ai dit que prenoit la circulation de la masse d'argent réfluante à Paris. Il en reste encore pour les prêts à faire aux cultivateurs à ½ pour cent par usance. Nantes fait donc la banque par systême, par goût, & par une certaine facilité de mœurs née de la facilité d'obliger par les prêts de l'argent dont on ne fait que faire à Paris.

Comparons Nantes, qui fait ordinairement le tiers du commerce des Noirs, & des gros ustenciles de sucrerie, à chacun des autres ports pris à part ; Nantes sera évidemment le plus gros créancier des colonies, relativement à chaque port. En y ajoutant les prêts d'argent faits aux cultivateurs domiciliés en France, ou consacrés à l'éducation & à l'entretien de leurs familles, Nantes l'emportera sur tous les ports pris ensemble ; & s'il se formoit par fiction entr'eux une assemblée des créanciers des colonies, pour délibérer des moyens de liquidation de la dette les plus prompts, Nantes auroit la grosse créance, & la voix prépondérante.

Je vous demande maintenant quel parti prendront les ports, & surtout Nantes qui feroit la loi, pour se conserver leurs débiteurs, pour les mettre en état de se libérer. Laisseront-ils augmenter au hazard la dette, & de nouveaux créanciers se for-

mer, ou, en écartant tous nouveaux créanciers, chercheront-ils à accroître, & à retirer les revenus de leurs débiteurs ?

Dans le premiers cas, ils ſoutiendront l'excluſif du commerce pour les nationaux pendant la guerre. Il en ſera comme dans la guerre maritime de 1744. Le revenu d'un cultivateur de quatre cens milliers de ſucres ſera de vingt à vingt-quatre mille livres, par la baiſſe injuſte & forcée des denrées des colonies: les frais d'exploitation, de la culture, & de la dépenſe perſonnelle du cultivateur, iront, en manquant de preſque tout, à trente-cinq ou quarante mille livres, par la hauſſe ridicule des denrées d'Europe : il en réſultera une augmentation annuelle des dettes du cultivateur, c'eſt-à-dire du débiteur des ports, & particuliérement de Nantes, de quinze à vingt mille livres.

Dans le ſecond cas, les négociants de Nantes, qui ont la voix

prépondérante, soutiendront l'admission des Puissances neutres au commerce des colonies pendant la guerre. Voici les effets naturels de cette admission : par la concurrence des denrées d'Europe, & des acheteurs étrangers des denrées des colonies, les prix courants des denrées coloniales pendant la paix se maintiendront. Elles auront cette faveur d'autant plus certainement, que les étrangers n'acheteront plus de la seconde main, & pourront accorder directement aux cultivateurs les gains qu'ils accordoient aux négociants. Les frais d'exploitation & les consommations locales diminueront donc en numéraire dans les colonies ; & les revenus y augmenteront. Le cultivateur de quatre cents milliers de sucres ne dépensera plus que vingt à vingt-quatre mille livres, & il fera un revenu de 80 à 100 mille livres. Il y aura naturellement soixante mille livres environ qui iront annuellement à la liquida-

tion particuliere du cultivateur, & qui contribueront à une liquidation générale & proportionnelle des colonies.

Les pertes relatives faites dans le systême d'exclusion des Neutres, deviennent des gains sur-ajoutés dans le systême d'admission. Les gains relatifs faits dans le systême d'admission, deviennent des pertes combinées dans le systême d'exclusion.

Je cherche, Monsieur, un principe d'une théorie quelconque dans le projet de la chambre du commerce de Nantes, & même de tout autre port, de se conserver l'exclusif. Le commerce profitera-t-il, du moins en corps, des gains injustes faits sur les débiteurs des colonies par la disproportion des prix des denrées d'Europe, & de celles des colonies ? Les cultivateurs peuvent être sacrifiés pendant la guerre à l'avidité commerçante ; mais ce sacrifice engraissera-t-il le corps des sacrificateurs ? Partageront-ils tous la chair de la victime ? Les denrées

des colonies se soutiendront - elles dans les mêmes quantités des tems de paix ? Dans ce dernier cas il y auroit un gain tortionaire pour le commerce, mais il y auroit un gain : peu d'importations dans les colonies à haut prix, ou beaucoup d'importations à un prix modéré, sont en raison réciproque. Toutes les denrées des colonies s'attirent en Europe (comme je vous le développerai ailleurs) par peu, ou par beaucoup d'importations. Je cherche, dis-je, un principe théorique pour le commerce, sur les gains d'une traite exclusive aux colonies ; je ne trouve qu'un principe pratique pour quelques commerçants.

Supposons en effet quinze vaisseaux dirigés seuls au hazard à travers les croisieres ennemies vers les colonies : cinq, six, sept de ces vaisseaux échappent. En partant du balancement que les quinze vaisseaux en concurrence, (qui forment, si l'on veut, par supposition,

la totalité du commerce national actuel dans les colonies,) eussent mis entre les denrées respectives, s'ils fussent tous arrivés, les sept, les six, les cinq vaisseaux arrivés font tomber de plus de moitié, ou des deux tiers, la valeur des denrées des colonies, & mettent évidemment les gains résultants des pertes des colonies dans la main de moitié, ou d'un tiers, des négociants. L'un de ces effets est visiblement une ruine réelle pour les colonies : l'autre, qui y est lié, est un discrédit, un déchet, un anéantissement du commerce.

Dans le premier systême, qui est celui de l'arrivée des quinze vaisseaux, quinze négociants qui représentent tous les négociants, (dans la supposition,) eussent fait les gains sur les colonies ; de moindres gains numéraires relativement à chacun, mais des mieux partagés relativement à tous : le commerce représenté par tous les négociants (car c'est, Monsieur, une regle invaria-

ble de ne séparer en aucun cas le commerce de la collection, de tous les négociants) le commerce, dis-je, eut bénéficié.

Dans le second systême, c'est le petit nombre des négociants particuliers qui fait le gain ; le commerce bénéficié ne peut évidemment être représenté par cinq de ses négociants qui font le tiers, lorsque dix qui forment les deux tiers, & annoncent mieux un total, cessent de gagner.

Maxime trop peu connue en France, Monsieur ; mais maxime certaine : le commerce ne peut faire de trop petits gains, ni de trop subdivisés. Les petits gains subdivisés sont ceux du commerce ; les gros gains rassemblés, & comme amoncelés, sont ceux des négociants ; & des plus avides plûtôt que des plus industrieux. Il y aura toujours plus d'industrie à gagner beaucoup avec des petits gains & à les multiplier, qu'à profiter d'abord immensement d'une tirannie facile.

Autre maxime : le commerce ne peut approcher du Miniſtère ; ce ſont des négociants qui en approchent. Refuſer ceux-ci, ſeroit pour l'ordinaire traiter l'autre favorablement : en prenant le contrepied des idées d'un négociant accrédité, ſur le commerce, l'on rendroit ſouvent juſtice à l'un & à l'autre.

Je ne veux point anticiper ce que j'ai, Monſieur, à vous dire ſur l'équilibre réel qui doit ſe trouver toujours, pour la proſpérité commune du commerce national & de la culture coloniale, c'eſt-à-dire, de deux branches du commerce général également favorables, entre les cultivateurs & les négociants ; entre la conſommation & les exportations ; entre l'ancienne dette de ces colonies, & les beſoins ſucceſſifs de ces mêmes colonies d'où naiſſent leurs dettes nouvelles. Ce doit être l'objet d'une lettre particuliere où cette queſtion importante ſera approfondie. Je ſuis, &c.

Ce . . Avril 1756.

Par Forbonnais

LETTRE A M. F.

OU

EXAMEN POLITIQUE

Des prétendus inconvéniens de la faculté de commercer en gros, sans déroger à sa Noblesse.

PERMETTEZ-MOI, Monsieur, de vous proposer quelques doutes sur les Observations que vous avez publiées au sujet d'un projet d'Edit pour donner à la Noblesse du Royaume la faculté de commercer en gros, sans déroger. Vous les annoncez comme l'ouvrage du Parlement de Grenoble, & même comme le résultat de plusieurs délibérations de cette Compagnie. Je ne doute pas, Monsieur, qu'on ne vous l'ait assuré; mais ne se seroit-on pas trompé?

ne vous êtes-vous point trop pressé de le croire ou de le publier ? Ce n'est pas que je trouvasse extraordinaire que votre ouvrage périodique nous communiquât promptement la correspondance particuliere entre un Parlement & un Ministre : peut-être même avez-vous crû nécessaire au bien public de mettre dans une opposition frappante, l'avis que vous pensez être le meilleur, avec une Lettre du même Ministre à M. Policard Négociant de Bordeaux, que peu de jours auparavant on avoit lûe dans diverses Gazettes : elle passera sans doute à votre Tribunal, puisqu'elle est imprimée, & vous ne devez pas même différer ; car elle séduit bien des personnes, qui ont crû y reconnoître le style des Richelieu, des Colbert, & l'esprit des Ordonnances de nos plus augustes

Monarques. Mais je dois attendre votre jugement, & me borner à la surprise qui vous a été faite? Les Observations que vous avez publiées ne portent avec elles ni les principes, ni la force de raisonnement que nous sommes en droit d'attendre des Magistrats dans les affaires d'administration, lorsqu'on juge à propos de les consulter

Analysons ces Observations; *La Noblesse Françoise prend sa source dans le génie guerrier, c'est le génie dominant de la Nation & le plus essentiel à sa conservation. Les Montmorencis, les Châtillons, n'ont d'autres titres de noblesse que les hauts faits de leurs ancêtres conservés dans nos Histoires; d'où l'on doit conclure qu'il s'est formé dans l'Etat par les voies de la Guerre, une espèce de gens distinguée du reste de la Nation, par certaines qualités*

particulieres qu'on peut réduire à deux principales ; l'une est un attachement inviolable à la personne de son Roi ; l'autre une valeur à toute épreuve pour la défense de l'Etat.

Il est unanimement reçu que la Guerre a fondé cet Etat, ainsi que tous ceux qui nous environnent ; les vainqueurs, même en formant un seul corps de nation avec les vaincus, dûrent rester plus particulierement unis entr'eux, se distinguer par la prérogative qui leur réservoit le soin de la défense commune : ainsi toute l'armée fut noble. Ce fut un coup de politique très-important à la sûreté des vainqueurs ; si cet engagement de défendre les Gaules, fut le fruit d'une combinaison ; si ce fut simplement une condition de convenance entre les deux peuples, son effet naturel devoit

être avec le tems d'anéantir toute ombre d'égalité entre les Gaulois & les Francs ; quoi qu'il en soit, cette armée avoit nécessairement des Chefs, qu'un choix volontaire tiroit de la classe commune en faveur de leur courage, & souvent de simples avantages d'une grande taille ou d'une constitution robuste. Ces Chefs devoient jouir par la nature même des choses, d'une considération relative à leur rang, à leurs services ; mais elle ne pouvoit être que personnelle. Ce fut aussi par un changement dans la constitution, que les distinctions de la premiere classe des Nobles devinrent héréditaires dans certaines familles. Une véritable succession de mérite, la faveur & la foiblesse des Princes, l'audace & la violence des particuliers, concoururent à cette révolution, & de-

voient la produire ſuivant le cours ordinaire des choſes humaines.

Si je voulois raiſonner, Monſieur, comme on le fait dans les Obſervations, je dirois, que l'on en doit conclure qu'il s'eſt formé dans l'Etat par les voies de la guerre deux claſſes de Nobleſſe; que la premiere eſt diſtinguée de l'autre par certaines qualités particulieres, dont l'une eſt le plus haut degré poſſible d'attachement à la perſonne du Roi; l'autre une valeur ſupérieure, accompagnée d'une plus grande aptitude au commandement. Je raiſonnerois fort mal, & j'offenſerois le ſecond ordre de la Nobleſſe dans ce qu'elle a de plus cher.

Mais laiſſons le mauvais ordre du raiſonnement pour paſſer au fond: eſt-il croyable que des Magiſtrats, qui dans le cours des mêmes Ob-

ſervations ſe qualifient de Peres de la Patrie (titre que la Patrie ſeule a droit, ce me ſemble, de décerner aux Trajans, aux Titus, qui la gouvernent ſelon ſon cœur); eſt-il croyable, dis-je, que des Magiſtrats euſſent oſé apprétier l'attachement du Tiers-Etat à la perſonne de nos Rois, & lui marquer des bornes? Interpretes infideles d'un Peuple pour qui ce nom ſi chéri eſt le ſignal de la joie dans ſes travaux, de l'impétuoſité dans les combats, du reſpect & du ſilence au milieu du trouble & de la confuſion, ils auroient entrepris de rompre le cercle politique qui réunit toutes les parties de l'Etat, d'en éloigner la plus grande portion du centre commun! Non, Monſieur, il n'eſt pas poſſible de ſe prêter à cette illuſion: vos amis vous ont ſéduit.

Quel eſt en effet l'intérêt du peuple? Je parle même de la multitude, de cette claſſe qui ſuit celle des Bourgeois. Il n'en a qu'un ſeul, ſa ſureté. Sans la protection immédiate du Prince, il n'auroit aucun abri contre les plus forts & les plus puiſſans. Chaque jour la loi eſt éludée contre lui, & toutes ſes rigueurs lui ſont réſervées; il le ſait & ſe conſole en penſant que l'intention du Roi eſt que la juſtice lui ſoit faite; il en reclame ſans ceſſe le nom, l'autorité, la bienfaiſance; il le reconnoît pour la ſource unique des graces s'il en reçoit, & apprend à ſa famille à le remercier des maux qu'il n'éprouve plus. C'eſt ainſi que d'âge en âge l'amour du Gouvernement ſe perpétue chez ces hommes groſſiers; & plus le Gouvernement eſt doux, plus il étend ſes ſoins & ſa protec-

tion sur la derniere classe de ses sujets, plus les liens de l'amour, du zele & de l'obéissance se resserrent. O Rois, ces hommes sont organisés comme tous les autres, ils ont un cœur tendre & sensible aux bienfaits, ils n'ont de gloire que la vôtre; l'habitude seule de la misere pourroit les rendre stupides: laissez tomber sur leurs cabanes quelques rayons de votre Majesté suprême; de tous les vœux qui sont offerts pour vous, il n'en est point de plus purs & de plus sinceres: mais ne souffrez jamais que vos bienfaits y paroissent dispensés par une autre main que la vôtre.

Il n'est pas plus probable que des Magistrats eussent oublié que les Matelots, que les Grenadiers, que les Soldats enfin sont des gens tirés de cette partie abjecte de la nation

qu'on appelle *le Tiers-Etat.* Empruntons en leur faveur la plume éloquente d'un * Militaire. « Qu'eſt-ce
» donc qu'un Soldat ? c'eſt un Roturier, il eſt vrai, mais il eſt rempli
» de bravoure. L'honneur eſt ſon
» tréſor ; il donne ſa vie pour la
» tranquillité de ſes Concitoyens. Il
» aime ſon Roi & ſa Patrie ; il ſert
» l'un & l'autre avec zele. Il ne leur
» demande pour prix du ſang qu'il
» brûle de répandre pour eux,
» qu'une ſubſiſtance modique. Qu'of-
» fre de plus la Nobleſſe ? ... De-
» mandez à l'ennemi, ſi ces Héros
» ſont Roturiers ou Gentilshom-
» mes ? »

C'eſt ainſi que parlent ceux qui ſont faits pour guider la valeur & en donner l'exemple : ces mêmes Soldats ſous Pharamond euſſent fait

* Nobl. Milit. pag. 176.

la souche des Nobles; cependant ils sont peuple aujourd'hui, & un congé les rend aux emplois les plus vils de la société, d'où la milice les avoit tirés.

Ne croyez pas, Monsieur, que par une comparaison odieuse, je veuille porter atteinte aux justes prérogatives de la Noblesse, ni même que je veuille pénétrer d'un œil philosophique dans la nature des choses pour les ramener à une égalité dangereuse autant qu'impossible. Jamais un Citoyen ne doit contribuer à affoiblir les préjugés utiles à la société. Content de reconnoître dans tous les Ordres un fond égal d'amour pour nos Princes, de zele & d'ardeur pour la défense de la Patrie; je regarderai l'Etat dans la position où il est; je dirai aux Nobles: marchez toûjours à notre tête

dans le chemin de la vertu, quelle que soit la source ou l'origine de votre noblesse ; si vous valez autant que nous, vous mériterez de conserver le premier rang dans les récompenses, & dans la considération publique qui est la premiere des récompenses ; si vos forces ne vous permettent pas d'arriver au bout de la carriere, ne vous plaignez pas de voir ceux qui vous suivoient décorés des palmes qui vous étoient destinées ; l'oubli où vous êtes tombé n'est point injuste, votre privilege n'est hereditaire que parce que toutes choses doivent être fixes & conduites par des principes certains dans la Monarchie, mais jouissez-en pour donner à l'Etat des enfans capables de remplir l'engagement que la reconnoissance leur aura imposé ainsi qu'à vous ; s'ils vous ressemblent, ils se-

sont comme vous confondus dans la foule, & n'auront de distinction que la faculté domestique de transmettre à leur postérité un privilege que la constitution & l'usage ont rendu héréditaire.

Pour faire l'Histoire de la Noblesse dans le Royaume, pour en déterminer le véritable emploi, il me semble qu'il ne suffit pas de remonter à sa premiere époque & à sa premiere institution.

Il est bien plus facile de connoître le peu de solidité & la contradiction des divers systêmes qui ont été publiés jusqu'à présent sur l'origine de notre Monarchie & de la Noblesse, que d'en pénétrer l'obscurité. En général il paroît constant que les Francs s'occupoient seuls de la guerre, mais qu'il y avoit entre eux des rangs & des différences : une égalité

absolue ne regnoit pas non plus parmi les Gaulois ; & parmi eux les hommes libres ou distingués avant l'arrivée des Francs, ne purent perdre la prérogative de leur liberté ou de leur noblesse ; cependant la seule assemblée des Francs dictoit les Lois. Quand même le voile seroit levé sur ces tems anciens, qu'en pourroit-on conclure d'utile au siecle où nous vivons ? le plus sûr pour ceux qui traitent des matieres politiques est de marcher droit au but du Gouvernement.

Les services rendus à l'état sont sûrement l'origine de la Noblesse ; & ces services, dans le principe, ont été militaires. Presque tous les Empires se sont établis & accrûs par les armes ; & jusqu'à ce qu'ils ayent pris une consistance indépendante de la guerre, le service militaire a fait

le seul objet des attentions du Législateur. Plutarque remarque, dans la vie de Coriolan, que du tems de ce Patricien, le mot de vertu chez les Romains étoit synonyme de celui de vaillance, confondant ainsi le genre avec l'espece particuliere, parce qu'alors la valeur étoit de toutes les vertus la plus honorée, ajoûtons la plus nécessaire dans une petite République ambitieuse, & environnée d'ennemis aussi puissans qu'elle.

A mesure que la position d'un état devient plus solide & plus tranquille, le Législateur envisage d'autres sources d'accroissement dans sa puissance, que la conquête, d'autres genres de services ; il les récompense par la distinction la plus flatteuse qu'il lui soit possible d'accorder, en faisant passer un sujet d'une classe inférieure dans une supérieure : par

ex. en France, lorſque la Nobleſſe abandonna aux Légiſtes le ſoin de rendre la juſtice, les Rois contens de la Police qu'ils introduiſirent dans le Royaume, & reconnoiſſant même qu'il leur étoit important d'oppoſer aux Grands peu dociles le corps de ces mêmes Magiſtrats qui défendoient le peuple contre leur tyrannie, attacherent à l'exercice de la Juſtice le même honneur qu'au ſervice militaire. Plus la fortune de notre Etat s'eſt affermie, plus on a reconnu de moyens de l'améliorer : alors ceux qui en ont tracé la route, qui y ont contribué par des découvertes, ont reçû la récompenſe que l'Etat a regardée comme la plus conſidérable pour un homme qui n'eſt pas noble. C'eſt ainſi que les Arts ont été admis aux mêmes honneurs qu'avoit mérités l'exercice de la juſ-

tice, & qui avoient été institués pour le service militaire, dans un tems où lui seul remplissoit les vûes & les besoins du Législateur.

Par un abus qu'ont introduit les besoins publics, on est parvenu à donner une valeur pécuniaire assez médiocre à cette même prérogative que nous venons de voir uniquement consacrée à récompenser des services. Ce n'est pas que je voulusse la refuser à l'homme opulent qui dans une occasion pressante auroit secouru puissamment l'état de son crédit ou de sa fortune : mais prêter à intérêt sur le pied courant, joüir de diverses franchises sur les droits d'aide, de gabelle, de domaine, & au bout de vingt ans joüir de la Noblesse, en recevant le capital avancé, c'est mettre les hommes dans le cas d'évaluer trop peu ce que l'Etat

destine pour récompense à des services considérables.

Cet abus si ruineux par l'arrangement de nos impositions & par la multiplicité des pauvres nobles qu'il introduit chaque jour, étoit bien plus capable de faire perdre de vûe à la Noblesse sa premiere institution, & de diminuer son éclat, que la liberté de commercer. Mais, sans prévenir l'ordre des choses, examinons ce qui a résulté de l'augmentation des moyens de parvenir à la Noblesse.

Quoique les hommes en s'éclairant soient parvenus à distinguer la valeur des autres vertus, quoiqu'ils ayent ouvert différens chemins pour parvenir aux honneurs, ils n'en ont pas moins conservé le premier rang à la vertu militaire. Si elle peut être séparée des autres vertus, il est éga-

lement vrai que plus brillante aux yeux des hommes, plus célebre par ſes effets, plus relevée par les dangers qui l'accompagnent, elle jette ſur toutes les autres qualités un éclat qu'elle n'en reçoit point. Quoique la prérogative du Magiſtrat noble, du Financier noble ou annobli, ſoient intrinſéquement la même; les uns & les autres ſe tiennent d'eux-mêmes aux rangs inférieurs que le public leur aſſigne. La gloire militaire ſemble ſeule avoir droit d'inſcrire les noms nouveaux à la ſuite de ceux que les anciens faſtes de la Monarchie nous ont tranſmis. Les Magiſtrats occupent le ſecond rang dans la Nobleſſe, quoique par l'étendue & la gravité de leurs fonctions, par le beſoin continuel où tous les Ordres de l'Etat ſont de leur aſſiſtance, ils ſemblaſſent à portée de

prendre un grand empire sur les opinions. Quelles que soient les prétentions particulieres, il est de fait que les corps des Magistrats ne jouissent que des seconds honneurs, & forment comme une seconde classe de Noblesse.

Le troisieme comprend ceux à qui des services moins éclatans, ou d'un ordre moins essentiel, ont mérité des Lettres de noblesse; des nobles d'extraction ancienne qui n'ont pas dédaigné de s'adonner à des professions libres.

La quatrieme classe enfin est celle des hommes qui se sont trouvés en état d'acheter la Noblesse.

Entrez dans les assemblées publiques d'Allemagne, vous y verrez des bancs divers pour divers ordres de Noblesse; vous en verrez derriere une plus nombreuse qui n'y est pas

admiſe. Parcourez l'Italie, vous verrez diſtinguer dans chaque Ville une premiere, une ſeconde, & une troiſieme Nobleſſe, même dans les Républiques. En Angleterre, les Pairs ſeuls forment un corps; tout le reſte appartient aux Communes. En France, la Pairie a des privileges anciens & naturels, & dès-lors joüit d'une diſtinction particuliere à la Cour; mais l'opinion publique a ſeule marqué les autres rangs. La Politique interdit ce détail au Législateur; l'honneur ſe fût révolté contre un reglement dont il admet ſans s'offenſer la pratique des mains de l'uſage, parce que l'uſage eſt toûjours cenſé une choſe libre. Les particuliers, ſans perdre leur prérogative réelle, peuvent deſcendre du premier au ſecond, au troiſieme rang; mais la conſidération perſonnelle des autres hommes diminue en même

tems : & nous voyons au contraire qu'elle monte avec ceux qui de la derniere classe se sont élevés avec succès dans la premiere.

Puisque l'Etat a reconnu d'autres services que celui des armes, dignes de la Noblesse, il seroit de la derniere inconséquence d'imaginer qu'un François ne peut plus exercer, dès qu'il est annobli, l'emploi qui lui a mérité cette faveur de son Prince; on peut encore moins supposer que le Prince a entendu se priver des services d'un sujet utile, en le récompensant.

Quoique dans le Droit toute la Noblesse soit obligée de monter à cheval au premier ordre, pour combattre l'ennemi, il est clair que dans le fait, & dans la position actuelle des choses, le Roi n'a pas besoin de ce secours. Le Gouvernement n'a donc plus les mêmes motifs d'envisa-

ger l'institution de la Noblesse comme purement militaire, & de l'y ramener uniquement. Il suffit à ses vûes que cette premiere institution tienne le premier rang dans l'opinion de ses sujets, & l'occupe dans sa Cour, afin que ses Troupes ne manquent jamais du nombre d'Officiers nécessaire, & qui en font la principale force. Quoique tous les Gentilshommes ne soient pas dans la position d'aller à la Cour, on peut dire que la distinction dont jouissent leurs égaux, l'honneur de manger avec le Prince, de chasser avec lui, de faire présenter leurs femmes, tout cela suffit pour conserver à la Noblesse militaire le premier rang qu'elle doit occuper.

Que le génie guerrier soit encore plus considéré, s'il se peut; que l'on facilite à la Noblesse, par

toutes sortes de moyens, l'entrée aux emplois militaires ; que le luxe de l'Officier soit reprimé, & l'égalité extérieure établie le plus parfaitement qu'il sera possible : des vûes aussi saines recevront toûjours les éloges qu'elles méritent. Mais, sans nous égarer dans les ténebres de l'antiquité, pour y chercher les raisons de légitimer des préjugés inutiles & même contraires au bonheur de la Société, attachons-nous à connoître nos besoins présens, à tirer parti de nos hommes oisifs & de nos avantages.

L'exacte distinction des trois ordres dépend des titres, des préséances, de l'usage des prérogatives attachées à chacun d'eux. Que tous les trois se disputent, en rivaux généreux, l'attachement à l'honneur ; modifié sous des traits différens, il appartient

appartient à toutes les profeſſions, à tous les rangs. Ne le confondons point avec l'amour de la gloire, qui eſt le génie familier des ames élevées; celles qu'il embraſe s'élancent d'un vol hardi vers le grand, franchiſſent l'eſpace immenſe qui les ſépare de la place qu'elles ſe ſont deſtinées. L'exemple ſans doute eſt un maître puiſſant pour répandre cette ſemence précieuſe dans les cœurs, & l'y faire germer; & la Nobleſſe acquiſe par des ſervices jouit en ce point d'un avantage particulier. Qu'elle repaſſe ſouvent dans ſa mémoire la ſuite de ſes ayeux, non pas pour faire aux yeux d'autrui un étalage puérile & faſtidieux du nombre de ſes Quartiers, mais pour compter les vertus de ſes peres; pour imiter, ſelon ſes forces, celui qui contracta le premier avec l'Etat l'engagement au-

thentique & glorieux de lui rendre sa postérité utile. Mais n'est-il donc qu'une seule maniere de bien mériter de sa Patrie, n'est-il qu'une sorte de gloire ? car ces expressions sont synonymes. Puisque les hommes qui nous ont précédés se sont tracés divers sentiers pour bien mériter de cette Patrie, il est donc divers emplois pour la Noblesse proportionnés aux forces, au génie de chaque noble.

Mais que signifie cette crainte de voir *entrer dans le Gouvernement Monarchique la constitution de la Démocratie, & que l'union des principes contrarians ne bouleverse le Royaume ?* Puisque vous êtes l'éditeur de ces observations, Monsieur, vous en connoissez sans doute l'esprit & le sens ; faites-nous le plaisir de développer le mystere caché sous ces grands mots. La constitution Démocratique a été,

ce me semble, jusqu'à présent, celle qui fait résider la puissance législative dans le corps du peuple assemblé par lui-même ou par ses représentans. Qu'est-ce que la liberté accordée à la Noblesse, de commercer, a de commun avec un pouvoir législatif résidant dans le corps du peuple ? Qu'a de commun la Démocratie avec notre Gouvernement, où la législation réside uniquement dans le Monarque, source de tous les pouvoirs ? Sommes-nous encore aux champs de Mars ? & quand même la Noblesse s'y assembleroit encore, quand même elle y proposeroit encore des Lois à son Souverain, quand même elle mettroit le sceau du voeu national à celles que le Souverain croiroit nécessaires, seroit-ce introduire le principe démocratique, c'est-à-dire, donner quelque

pouvoir au peuple, que d'accorder au noble la faculté d'exercer un acte civil & libre, que le peuple a aussi le droit d'exercer? Lorsque les Rois jugerent à propos d'appeller le Tiers-ordre aux Etats généraux, c'étoit-là véritablement allier à la Monarchie un principe Démocratique; & ce fut le salut de la Monarchie, loin que l'union violente des principes contrarians bouleversât le Royaume. Lisez, Monsieur, les cahiers des Etats de 1614, vous verrez si le Tiers-ordre justifia par son courage, par son zele, & ses lumieres, la Politique de nos Rois. Mais croirez-vous encore que des Magistrats, après plusieurs délibérations, ayent envoyé au Ministre, pour résultat, des mots vuides de sens, cousus les uns aux autres? Ce seroit aujourd'hui une pédanterie ri-

dicule dans nos Colleges, d'affecter, en parlant du peuple & de ſes travaux, d'enviſager l'eſprit de la Démocratie, afin de donner au diſcours un petit luſtre de déclamation Patricienne. En effet, changeons le mot de Monarchique en celui d'Ariſtocatique : qu'auroit pû dire de plus un Appius dans le Sénat de Rome, lorſqu'on agitoit la queſtion des alliances réciproques des Patriciens & des Plébeiens ? Ceux qui n'auront puiſé d'idées politiques ſur l'Europe, que dans les auteurs grecs & latins, pourront, avec d'excellentes intentions, n'entendre jamais les intérêts de leur pays, & n'auront même aucune eſpece d'idée de notre Gouvernement, dont les principes furent totalement inconnus à ces peuples.

Voyons ſi les obſervations trai-

tent la discussion des faits plus heureusement que celles des principes.

La porte du commerce ouverte à la Noblesse Françoise amenera la confusion des ordres, parce que l'homme est naturellement porté vers les richesses. L'avidité du gain nous fit tous Agioteurs en 1720; le même principe nous rendra tous Marchands aujourd'hui.

Qu'appelle-t-on la confusion des Ordres? Dans quel lieu les place-t-on? Dans quelle position sont-ils envisagés? Voilà ce qu'il faudroit savoir, pour connoître ce qu'on entend par la confusion des Ordres. Supposons l'occasion la plus glorieuse pour la Noblesse, celle où le Prince l'appelle à sa défense; verra-t-on les Roturiers admis dans les Compagnies de la Noblesse, parce que plusieurs Nobles exercent le Commerce? Non assurément. Croit-on que les

Nobles commerçans voulussent céder leur part de la gloire & du danger ? je ne le présume pas, & nous avons eu de nos jours un exemple frappant du contraire. Lorsque dans la derniere guerre les Anglois débarquerent en Bretagne, la Noblesse des divers Evêchés monta à cheval: dans la Compagnie de Nantes se trouvérent plusieurs Négocians de tout âge Nobles, ou d'extraction, ou par les charges de leurs peres. Ils se présenterent en aussi bon ordre que les autres, sur la côte où les Anglois tiroient à coups perdus : l'éloge particulier qu'on en eût fait eût été insultant, & l'envie ne les remarqua point. Dans le même tems la jeunesse de la ville la plus brillante, composée de Négocians, ou de fils de Négocians, alla trouver le Commandant, M. de Menhoud, & le pria

de lui permettre de former une Compagnie Volontaire qui pût acquerir aussi de la gloire ; on lui présenta une liste de quatre-vingt signatures, & pendant les préparatifs, les Anglois leverent l'ancre.

Voyons-nous les Ordres confondus dans cette occasion solemnelle ? voyons-nous le service ou la bonne volonté manquer, parce que des Nobles s'étoient portés vers le commerce & les richesses, ou s'y étoient maintenus ? L'institution primitive de la Noblesse ne s'y trouve-t-elle pas remplie dans toute sa pureté ? Avec un peu d'éloquence, quel parti ne tirerois-je pas d'un pareil exemple ? mais je ne prétens point remuer les cœurs, échauffer les esprits, je me borne à donner des raisons.

Si l'on entend par la confusion des Ordres, ce mêlange des Nobles avec

les Roturiers dans le courant de la vie civile, qui sera encore multiplié par les relations du Commerce; je pense que le ridicule d'une proposition aussi gothique me dispense d'y répondre. Si quelqu'un supposoit cependant que la fréquentation des Roturiers est un desordre dans la Noblesse, je lui demanderai s'il est tems d'y remédier. Pourquoi les Nobles ont-ils abandonné les campagnes pour devenir habitans des villes? n'ont-ils pas senti qu'ils y seroient confondus avec les vilains? car telle étoit la signification du mot *villani*, *habitans* des villes. Pourquoi aucune loi n'a-t-elle prohibé les mélanges des familles par les alliances? Ces objets infiniment plus capables dans ce sens de confondre les Ordres, que la faculté de commercer accordée aux Nobles, ont-

ils perverti la constitution ou la police du Royaume, par l'union violente des principes contrarians?

L'avidité du gain nous fit tous agioteurs en 1720. Quel honteux aveu, Monsieur, pour des Magistrats, si l'on pouvoit les soupçonner d'être auteurs d'une piece aussi peu réfléchie! Mais ne savons-nous pas que cette phrénésie ne sortit point de la Capitale, qu'elle étoit impraticable ailleurs? Et, comme l'a remarqué le judicieux auteur de la Noblesse commerçante, quelle différence entre les profits lents, souvent même incertains, du Commerce, & les miracles qu'un seul jour opéroit alors dans les fortunes! Admirons sur-tout la justesse de la conséquence, *le même principe nous rendra tous marchands aujourd'hui.* Il faut que l'on connoisse aux richesses un ascen-

dant invincible, & combien les préjugés établis sont foibles contre les besoins, pour prononcer, au nom de toute la Nation, qu'elle ne sera plus composée que de Marchands. Il faut même que l'avidité des François soit plus grande que celle de toute autre Nation; car chez les deux peuples les plus commerçans de l'Europe, en Angleterre & en Hollande, toute la Société n'est pas composée de Marchands: plusieurs Nobles y commercent, c'est-à-dire, ceux qui en ont besoin; mais un plus grand nombre ne trafique point. A Genes, quoique la Noblesse ait le droit de commercer, quoique plusieurs Sénateurs y commercent, toute la République n'est pas composée de Marchands, & elle voudroit bien que cela fût. En Toscane, la Noblesse jouit du mê-

me droit, & même des places deſtinées au Commerce y donnent la Nobleſſe ; tout n'y eſt pas Marchand cependant.

Ce malheur n'eſt pas le ſeul qu'on nous préſage, en voici de plus grands encore : écoutez. *Le Commerce général apportera des richeſſes immenſes.* O France malheureuſe ! Nations rivales, enfin vous triomphez ! La France va poſſéder des richeſſes immenſes; ſa Marine tombe ; ſes nombreuſes armées de terre s'anéantiſſent ; ſes remparts s'écroulent ; ſes campagnes ſont dépeuplées, ſes villes languiſſantes : la France eſt riche, elle eſt perdue !

Ces richeſſes y produiront un luxe effrené : or le luxe eſt une ſituation ſtupide & pareſſeuſe, qui abſorbe tous les principes d'honneur & de vertu.

Pour trouver un ſens à cette déclamation, il faudroit ſavoir ce que

l'on a entendu par le mot de luxe, & examiner enſuite ſi ce genre de luxe eſt une ſuite néceſſaire des richeſſes apportées par le Commerce dans un Etat. Je n'entreprendrai pas de le définir, pour éviter toute diſpute puérile ou étrangere à la matiere. Mais conſidérons comment ſe peut faire l'introduction de ces richeſſes, & entre les mains de qui elles ſe répartiſſent néceſſairement.

Une nouvelle conſommation de draps s'ouvre dans l'étranger; le Fabriquant augmente ſa conſommation de laines; le Laboureur accroît le nombre de ſes moutons, ſes terres ſont mieux fumées; il retire de ſa culture une plus grande ſomme; il en partage le bénéfice avec le Propriétaire, & le paye plus exactement. Ce Colon cependant eſt mieux nourri, ſes enfans ſont mieux vêtus,

il eſt moins embarraſſé de leur nombre, & ſa famille augmente.

Le Fabriquant aura travaillé davantage, reçû une plus forte ſomme pour ſes façons; ſon loyer eſt mieux payé; il peut même en hauſſer le prix: il a plus conſommé de viande, de vin: cet accroiſſement de conſommation retourne encore en bénéfice au Laboureur & au Propriétaire de la Terre.

Les Cardeurs & les Fileuſes ont fait un bénéfice proportionnel au-delà de celui qui les aidoit à ſubſiſter: mêmes conſommations, même influence ſur l'aiſance du Laboureur & du Propriétaire de la Terre.

Le gros Manufacturier, ou le Négociant aſſortit ces ouvrages, les fait teindre, apprêter, les diſtribue dans l'Etranger, après en avoir payé la valeur à tous ceux qui ont fourni la

matiere ou leur industrie pour les fabriquer, qui les ont transportés par terre ou par mer. Il retire de l'Etranger en argent cette même valeur, avec l'augmentation de ce qui lui est dû pour l'intérêt de ses avances, & 5 à 6 pour 100, pour compenser ses risques, son tems, & son industrie. Comme ce Négociant réitere ces ventes & n'en fait que de considérables, ce médiocre bénéfice sur chacune lui produit dans l'année une somme qu'il se donne bien de garde de faire entrer toute entiere dans sa consommation. Mais enfin la partie qu'il y employe retourne principalement au Laboureur, au Propriétaire de la Terre, à des ouvriers qui rendent presque tout en échange des productions de la Terre: l'autre partie reservée entre dans son fonds capital, & sert à procurer au Laboureur un

plus grand débouché de sa laine ; aux Fabriquans, aux Cardeurs, Peigneurs, Fileuses, Teinturiers, Foulons, Apprêteurs, Matelots, Voituriers, une plus grande quantité de travail ; & tous ces hommes, par leurs consommations, font une rente plus forte aux Laboureurs & aux Propriétaires de la Terre.

La même circulation a lieu pour tous les objets qui entrent dans le Commerce, Toiles, Soieries, Quincaillerie, *&c.* la valeur de quelques branches passe même en droiture au Laboureur & au Propriétaire de la Terre, ou du moins ne laissent que très-peu de profits intermédiaires, comme le bled, le vin, l'huile, les salaisons, *&c.*

De maniere que dans les branches de Commerce même où l'industrie forme une partie de la valeur, il est

constant que sur un million les terres retirent au moins six cens mille liv. Pour vous former une idée plus nette de ces combinaisons, vous pouvez, Monsieur, recourir à un calcul réel de la fabrique de cinquante pieces de drap pour le Levant, qui se trouve dans le Négociant Anglois, *tome I. page 199.*

Supposons que ce million de plus entre annuellement dans chaque Province par le Commerce, je vois la campagne plus peuplée ; j'y vois des hommes mieux nourris, mieux vêtus, plus sains, plus robustes, plus actifs ; j'y calcule une plus longue durée de leur vie, & dès-lors un plus grand produit de leurs travaux dans l'Etat ; enfin j'y contemple le plus doux des spectacles pour l'humanité, des hommes plus contens de leur existence.

Je vois les Bourgs & les Villes respirer l'aisance ; le mouvement & la joie y redoublent : je vois le Propriétaire des Terres augmenter ses commodités ; ses enfans environnés de maîtres qui les occupent & les instruisent ; de jeunes filles que la pauvreté condamnoit à pleurer le jour de leur naissance dans la captivité d'un Cloître, passent dans les bras d'un époux.

La Providence ne reçoit plus que des actions de graces ; ses mains bienfaisantes ont satisfait tous les besoins. Peuples, vous êtes contens : que votre reconnoissance éclate envers celui qui veille pour vous. Le trésor Public est rempli du superflu des Campagnes & des Villes : les Frontieres sont hérissées de Places fortes & de bataillons. Les Arsenaux de Marine sont remplis & mul-

tipliés; un Port est creusé à la Hogue; nos forces maritimes sont exercées. Aux extrémités de l'Etat, l'appareil terrible de la Guerre refroidit l'audace des ennemis jaloux de notre prospérité : le reste est devenu l'azyle & la patrie des Arts.

Je ne verrai nulle part les hommes dans cette situation stupide & paresseuse qui absorbe tous les principes de l'honneur ; elle ne peut jamais être l'effet d'une opulence nationale fondée sur le travail. Quoiqu'il soit difficile de réduire à un point fixe de raisonnement, une opinion aussi vague & aussi indéterminée que celle que présentent les observations, essayons d'en démontrer la fausseté morale & physique par le calcul.

Passons en revûe toutes les classes du peuple; supposons que l'opu-

lence est devenue telle que celui qui se trouve aujourd'hui le plus pauvre est parvenu au degré de richesse de celui qui se trouve aujourd'hui le plus à son aise dans la même classe ; & que la fortune de celui-ci a augmenté dans la même proportion.

Il est évident que les mêmes raisons d'émulation & de travail subsisteront dans la même proportion, & qu'à toute rigueur le fond de la Nation sera composé d'hommes qui ressembleront aux plus riches de chaque classe actuelle. Que les déclamateurs choisissent donc depuis le plus riche Journalier jusqu'au plus riche Gentilhomme, & examinons s'ils sont réellement dans une situation stupide & paresseuse, qui absorbe tous les principes de l'honneur : oseront-ils encore soûtenir leur étrange paradoxe ?

Je ne comprens pas pourquoi on invective contre les Hollandois dans leur honneur & dans tout ce que les hommes ont de plus ſacré. Pour parler, des Nations il faudroit les connoître ; & une maxime du droit des gens, c'eſt de les reſpecter : le bon ſens la dicte ; & à ſon défaut, tout François qui a reçû une éducation, doit la trouver dans la politeſſe dont on lui fait des leçons de ſi bonne heure. Vous n'imaginez pas, Monſieur, le mauvais effet que produiſent contre nous dans l'Etranger ces ſaillies indiſcrettes & inconſidérées. Vous devez penſer que vos feuilles vont partout ; & je crois pouvoir vous avertir que vous ferez une choſe agréable au Gouvernement, de corriger en toute occaſion nos Ecrivains, ſur de ſemblables licences.

Je conviendrai d'ailleurs que les principes politiques qui ont élevé & ſoûtenu long-tems la République de Hollande dans un haut degré de force & de ſplendeur, ont été corrompus : mais quelle conſéquence en tirer dans la queſtion préſente ? Quelle analogie ces principes ont-ils avec ceux du pays que nous habitons ? S'ils ſe fuſſent conſervés purs, ſon Commerce eût moins décliné ; & ſi ſon Commerce n'eût reçû aucune atteinte, il eſt vraiſemblable que les principes ſe ſeroient conſervés. Tout ce qui n'eſt que l'ouvrage des hommes a un terme ; tout ceſſe & ſe renouvelle. Les édifices qui nous ſemblent devoir égaler la durée des ſiecles, préſenteront un jour à nos Neveux un amas confus de ruines : mais ſeroit-ce une bonne raiſon pour détourner le Propriétai-

re d'un terrein d'y conſtruire ? Parce que deux maiſons revêtues d'ornemens ſur leurs façades ſont tombées en peu de tems, faut-il en conclure que les ornemens doivent être retranchés ſur le troiſieme édifice qui les remplacera ?

Il faut un grand diſcernement pour établir des parités politiques; & dans cette matiere, les exemples faux ſont toûjours ridicules. Le plus mince écolier de Rhétorique, en parlant des dangers du luxe & du Commerce dans une Monarchie, ne manquera jamais de dire comme les Obſervations, qu'*un Etat marchand doit naturellement craindre la guerre & deſirer la paix :* parce qu'il ne ſait pas encore que les Etats commerçans de l'Europe ont entrepris pluſieurs guerres coûteuſes & ſanglantes, dans des vûes de Commerce. Il ignore

encore plus que si les richesses entrent une fois dans la Balance politique de l'Europe, il faut que chaque Etat, pour joüir de ses forces naturelles, acquierre toutes les richesses auxquelles sa position lui permet de prétendre. Très-satisfait cependant d'avoir si profondément pénétré dans la nature des choses, il donnera du poids à son discours par la comparaison triviale de la chûte de Tyr & de Carthage. Son Régent se sera plus appliqué à lui faire interpréter bien littéralement chaque mot dont l'historien se sert pour décrire la chaussée que fit jetter Alexandre pour arriver jusqu'aux pieds des murailles de Tyr, qu'à lui expliquer par quelles puissantes ressources un petit territoire, défendu dans sa plus grande splendeur par 50000 combattans, avoit soûtenu un siege de

de treize ans contre les forces réunies de Nabuchodonosor, & retardé pendant sept mois la rapidité des conquêtes du vainqueur de Darius: cette défense opiniâtre, & la hardiesse du refus que firent les Tyriens de le laisser entrer dans leur Ville, lui prouveroient intérieurement à la vérité, combien l'exemple dont il prétendroit appuyer ses lieux communs, étoit contraire à son objet: mais, pour ne pas perdre ses frases arrondies, il continueroit de dire *que les gens qui ont autre chose à faire que la guerre, s'y portent pour l'ordinaire avec beaucoup de dégoût & de découragement; qu'ils se laissent d'abord insulter par intérêt, & se voyent détruire par nécessité.*

Son emphase redoublera en parlant de Carthage: sans rechercher les défauts de la constitution de son

Gouvernement ; les fautes de ſa conduite dans la paix avec des alliés qu'elle traitoit trop durement ; ſes idées deſpotiques & trop au-deſſus de ſes forces réelles, ſur l'empire de la mer, ſur l'étendue de ſes colonies & de ſon Commerce ; ſes fautes dans la Guerre, en confiant ſa défenſe entiere à des ſoldats étrangers, par la crainte de ſes propres citoyens, malgré l'exemple de la révolte de Spendius & de Mathos ; en bornant preſque cette défenſe à ſa Marine, après l'expérience des deſcentes d'Agatocles & de Regulus ; enfin notre Déclamateur, ſans aucun égard aux circonſtances & aux diviſions qui conduiſirent cet Etat à ſa ruine, croira avoir tout prouvé, en nous diſant que Carthage fut conquiſe ; *que la pauvreté formoit des ſoldats dans Rome, & les richeſſes, des eſclaves dans Carthage.*

Fut-ce donc la richesse de Carthage qui empêcha Annibal de marcher droit à Rome après la bataille de Cannes ? Carthage étoit-elle moins opulente lorsque la victoire lui avoit livré le Consul Romain à Tunis & avoit détruit presque toute son armée ? Rome elle-même étoit-elle amollie & corrompue, lorsque les Gaulois la réduisirent en cendres ? Partons de principes plus simples, les Conseillers & les Généraux d'un Etat tiennent la roue de sa fortune entre leurs mains.

Si quelque jour l'Angleterre perdoit sa liberté politique, ou bien si elle étoit conquise; diroit-on dans l'Europe que ses richesses l'avoient conduite à la triste condition de n'avoir plus que le choix de l'un de ces deux malheurs ? ces idées pédantesques seroient tout au plus releguées dans les haran-

gues des Colleges de campagne.

Si c'en étoit ici le lieu, il ne me seroit pas fort difficile de prouver que les grands succès dans la Guerre sont plus capables de corrompre les principes dans un Etat, que l'abondance & la richesse produite par le travail. Qu'un Empire tende sans cesse à se revêtir de tous les degrés de force dont il est susceptible ; arrivé au faîte de sa puissance, il la conservera jusqu'à la fin des siecles, s'il n'entreprend rien que de juste au-dedans & au-dehors, si ses projets sont toûjours mesurés sur ses forces réelles, & exécutés avec autant de précaution que s'il n'avoit rien à perdre.

Après cette vive excursion contre le Commerce & les richesses, les Observations reviennent aux motifs particuliers qui doivent interdire

dans notre constitution le Commerce à la Noblesse. C'est toûjours le même; *La confusion des Ordres naîtra de l'esprit de commerce . . . Tout sera compris dans la même cathégorie ; le Marchand Noble & le Marchand Roturier réunis dans la même profession, respireront les mêmes sentimens qui seront, pour ne rien dire de plus, la paix & la tolérance toûjours favorables au Commerce, mais souvent nuisibles à l'Etat.*

Ce phantôme de la confusion des Ordres qu'enfanta dans son travail une imagination troublée par les fumées d'une morgue puérile, est déjà anéanti : cependant il convient de suivre le malade dans son délire & d'user de quelque complaisance. Le Barreau, la Médecine, la Judicature dans les Tribunaux inférieurs, la Peinture, sont des professions qui ne dérogent point, & plusieurs Nobles

y ont acquis de la considération dont ils n'auroient point joui par la seule prérogative de la Noblesse; ils y ont trouvé des ressources contre l'indigence. Ne sont-ils pas réunis dans la même cathégorie que leurs confreres Roturiers? ont-ils quelque préséance marquée parmi eux? est-il entr'eux tous quelqu'autre distinction que celle des talens & de la probité? Descendons à d'autres classes; Ce noble Commis qui visite nos malles aux Barrieres, qui dresse un Procès-verbal sur l'inspection de nos caves, jouit-il de quelque prérogative au-dessus des Roturiers ses camarades? parviendra-t-il au Contrôle, à la Direction avant eux s'il a moins de protection avec des talens égaux? L'ordre public n'a point souffert de cette égalité, & dès-lors il n'est pas plus naturel que le Né-

gociant Noble ait une place marquée dans la Bourſe. De toutes les profeſſions, la plus libre eſt celle du Négociant ; obéiſſant aux Loix, il ne peut être forcé d'avoir des relations avec quel que ce ſoit, ſi elles ceſſent de lui convenir ; ſes égards dépendent de ſa volonté, ſa confiance de ſon opinion : ſi l'interêt eſt l'objet de ſes travaux, il ne differe du reſte des hommes que par l'aveu public qu'il en fait ; & la pratique des vertus auſquelles l'aſtreint rigoureuſement cet interêt, ennoblit ſon aveu.

Toutes les profeſſions dont je viens de parler produiſent, comme celle du Commerce, de l'argent en échange du tems, des ſoins, du talent, de l'induſtrie : puiſque la Nobleſſe les exerce ſans déroger, pourquoi ne ſont-elles pas uniquement exercées par des Nobles ? pourquoi nous

reste-t-il tant de Nobles oisifs ? J'en conclus donc que la faculté de commercer sans déroger n'appellera pas toute la Noblesse à la profession du Commerce : il s'en faudra donc beaucoup que l'esprit de Commerce s'empare de toute la nation.

Mais quel est donc cet esprit de commerce que l'on craint tant de voir introduire ? *Celui de la paix & de la tolérance pour ne rien dire de plus*, portent les Observations. Elles n'en ont déjà que trop dit réellement ; & l'affectation des termes de mépris dont elles se servent, en parlant du Commerce, décele au moins très-peu de réflexions & d'expérience. Qu'on parcoure nos Ports, & qu'on y tienne le même langage, on connoîtra en très-peu de tems à quel terme les Négocians portent la tolérance. La

valeur de nos Soldats est connue dans l'Europe, l'Officier en fait l'éloge; & c'est assez, je pense, pour avancer que la bravoure est une des vertus nationales que possede le François; ainsi refuser à la profession du Commerce en particulier cette portion du feu qui germe dans le cœur des autres hommes, ce seroit la reléguer à un long intervalle du rang le plus abject & le plus servile.

Une pareille proposition seroit trop injurieuse & forcenée : je dois supposer qu'on parle de l'esprit général qui porte le Négociant à desirer que l'Etat soit en paix. Or ce même esprit est celui de tous ceux qui ne sont pas employés au service des armes; ainsi trois cens mille hommes au plus, sur dix-sept à dixhuit millons respirent la guerre. A-

t-on vû cependant nos Conseils manquer de vigueur ? a-t-on jamais vû la nation porter à regret le fardeau d'une guerre où la majesté du Thrône, où les droits de la Couronne, étoient compromis ? Qu'on se rappelle la fâcheuse époque des Conférences de Gertruydemberg, la déplorable situation d'un peuple fatigué depuis 60 ans par une succession perpétuelle de guerres, à peine échappé aux horreurs de la famine de 1709, presque découragé par la mauvaise conduite de ses Généraux, & l'envahissement des Frontieres. Le cri général fut celui de l'indignation, lorsqu'on apprit les propositions des Alliés : la dureté des ennemis rendit l'espérance à nos cœurs abattus, tout parut impossible, le Dixieme fut levé avec plus de facilité que les besoins n'é-

toient pourvûs dans les familles. Voilà de ces traits qui caractériſent un peuple, traits inaltérables & dont la nuance s'étend ſur toutes les claſ-ſes, ſur tous les âges. Pour caracté-riſér le Commerce en particulier, Marſeille vient de nous fournir un exemple glorieux & digne d'être conſacré dans les faſtes de la Nation. Cent quarante Bâtimens ont été ar-més dans ſon Port en moins de dou-ze jours, pour le ſervice de l'Etat. Les âges, les ſexes, les états confon-dus ont travaillé volontairement jour & nuit aux préparatifs immen-ſes de cet armement précipité; cinq mille bariques à l'eau ont été fai-tes & livrées dans vingt-quatre heu-res; cinq cens Volontaires ont ac-compagné la flote : il ne faut ici d'é-loquence que les faits; voilà l'eſprit, les diſpoſitions, & les reſſources du Commerce.

Achevons cependant de parcourir tous les dangers qui menacent l'Etat : si le commerce est permis à la Noblesse, *l'éducation de la Noblesse changera.* Pour connoître si cette éducation l'avilira, voyons quelle est celle que reçoit un jeune homme dans le commerce. Elevé dans la modestie, afin que ses goûts soient solides, il entend sans cesse vanter la probité rigoureuse & mépriser l'oisiveté ; les exemples ne lui *manquent* point, & il est instruit de bonne heure à juger sur ces deux points du degré de confiance qu'il doit accorder aux autres hommes. Mon dessein n'est pas d'étaler un lieu commun philosophique sur ces premieres vertus, que par état un Négociant inspire à son éleve ; mais il est constant en morale, que de leur pratique naissent nécessairement une

infinité d'autres bonnes qualités. Sa premiere occupation est l'étude du calcul ; cette science fondée sur des principes & des raisonnemens exerce en même tems l'esprit, le fixe & lui donne l'habitude de lier ses idées : à mesure qu'un jeune jeune homme entre dans les détails des affaires, il contracte davantage cette habitude de combinaison, parce que chaque chose se trouve avoir un rapport & souvent plusieurs avec d'autres. Vient ensuite la connoissance de l'ordre général qu'on doit tenir dans les affaires, & dont l'usage donne de la netteté dans les idées, de la méthode dans leur exposition, de la facilité dans la travail. Enfin la copie de la correspondance lui donne de la précision, lui apprend à prévoir, à circonstancier un ordre, à se former un esprit de détail. Les

opérations extérieures du Cabinet conduisent à la connoissance des diverses branches qu'il embrasse, elles instruisent de la maniere dont il faut traiter avec les hommes, elles enseignent la réserve, & produisent l'activité. Je ne parle point ici des éducations distinguées ; voilà celle que prend naturellement un jeune homme de douze à quinze ans, qu'un Négociant veut bien recevoir dans son cabinet pour s'y former : & je demande s'il est quelque situation dans la vie, quelque espece d'emploi dans l'Etat, où l'on puisse la regarder comme mauvaise, je dirai plus, où elle ne fût utile si l'on a sû en profiter. C'est ce que l'on appelle dans les observations, *passer une partie de sa jeunesse dans la crasse des marchandises, & la poussiere des balots, avant que de savoir s'il y a plus à gagner au*

commerce de savon, qu'à celui de sucre. Ces termes bas & vuides de sens, laissent entrevoir qu'on a confondu l'état d'un petit Epicier de village avec celui d'un chef de Manufacture, d'un Banquier, d'un Armateur, d'un véritable Négociant enfin. Ne seroit-il pas convenable d'avoir les notions communes des choses, avant d'en parler, & sur-tout avant d'en juger?

Ce n'est pas que dans les observations on *ne trouve bon* qu'il y ait du commerce dans le Royaume; ce que je trouve fort inconséquent si le commerce a des effets aussi dangereux par les richesses qu'il apporte, qu'on avoit entrepris de le prouver. On consent même qu'il soit allegé des fardeaux qui l'oppriment, pourvû qu'il ne sorte point du Tiers-Etat. Pour démontrer la justesse de cette maxime, on rapporte l'exem-

ple de l'Empereur Théophile, qui fit brûler le chargement d'un vaisseau qui appartenoit à sa femme ; parce que, dit-il, je suis Empereur & vous me faites patron de galeres ; à quoi les pauvres gens pourront-ils gagner leur vie, si nous faisons encore leur métier ? Il faut avouer que la comparaison est grande ; mais quelle est la justesse de l'application ? Quoi ! parce qu'un Empereur n'a pas voulu que sa femme trafiquât, un Noble pauvre ne pourra pas commercer ? J'aurois tiré simplement de ce fait une instruction, c'est que jamais un Prince ne doit gêner en rien la liberté du travail de ses sujets, permettre les monopoles, accorder des passe-ports pour l'introduction des marchandises prohibées, souffrir qu'il soit embarqué sur ses vaisseaux d'autres denrées

que les munitions de guerre & de bouche destinées pour l'armement. Il faut une logique rare pour y trouver une preuve de l'indécence qu'il y auroit à la Noblesse de commercer.

Tous les Empereurs de l'Univers se feront gloire, je pense, d'être Nobles & Grands comme un Roi de France : & Sa Majesté s'est reservé un intérêt dans l'établissement de la Manufacture des Porcelaines ; elle a en propriété cinquante mille actions environ dans la Compagnie des Indes.

Mais n'obmettons aucune des raisons alléguées, en voici une d'un ordre supérieur : *en cela même le Commerce fleurit, lorsque les Plebeiens ont plus d'envie de le quitter pour passer dans l'ordre de la Noblesse.* C'est-à-dire, que moins il y a d'hommes &

de capitaux employés dans le Commerce, plus il fleurit. Plusieurs traits de cette nature m'ont fait soupçonner d'abord que ces Observations étoient une plaisanterie, très-fine & très-bien soûtenue par l'air de gravité sententieuse. Quelques naïvetés m'ont cependant persuadé que c'étoit un ouvrage sérieux & de bonne foi : vous qui en avez le secret, Monsieur, vous m'apprendrez s'il faut que je sois le premier à rire de ma méprise.

Puisque j'ai entrepris de le discuter par la raison, continuons. La principale raison politique qui fait desirer que la Noblesse commerce sans répugnance, est précisément cette manie qui porte le Négociant enrichi, à quitter une profession dans laquelle il sert d'autant mieux l'Etat, qu'il donne plus de consis-

tence au Commerce national par ses richesses, que son crédit est plus étendu & plus solide dans l'Etranger, que la grandeur de ses capitaux lui permet de se charger d'entreprises plus risquables, d'ouvrir des routes nouvelles à l'industrie, de se contenter d'un moindre bénéfice, enfin d'attendre plus long-tems ses profits & ses retours.

Le Commerce actuel de la France se réduit au contraire à sept ou huit branches principales, dont plusieurs sont gênées & restraintes, au lieu de 12 ou 15 qu'il pourroit embrasser: encore ce peu de branches cultivées sont-elles fort éloignées du plus haut point de leur produit, parce que la récolte ne peut répondre qu'à la semence. Chacun s'empresse de parcourir ce petit nombre de sentiers ouverts à la fortune, les petits pro-

fits sont négligés, on court rapidement au million : plusieurs ne peuvent résister à la violence de la course, ils tombent. Il ne faut pas s'imaginer que la vivacité Françoise soit la cause immédiate de cette ardeur de faire fortune en un jour, qui est reprochée avec fondement à nos Négocians. La véritable, c'est qu'un François ne se sent point fait pour essuyer des mépris : la profession du Commerce est belle & utile, mais elle n'est ni secourue ni estimée ; il s'y précipite en désespéré, pour devenir Noble ou n'être rien du tout après bien des travaux. Dès-que la profession du Commerce ne sera pas plus réputée incompatible avec les prérogatives de la Noblesse, que d'autres professions qu'on appelle *libres*, & qui dans le fait ne le sont pas plus que celle-là ; beaucoup de

Négocians riches s'attacheront à un état, où leur vanité n'aura point à ſouffrir, ils y éleveront modeſtement leur famille ; & tandis qu'une éducation honnête mettra une partie des enfans en état de ſatisfaire leur goût pour des emplois plus brillans, les autres ſans bleſſer le préjugé, ſe mettront en ſituation de les y ſoûtenir.

Le Gouvernement verroit avec plaiſir beaucoup de Nobles oiſifs, chercher des reſſources dans le Commerce, contre une ſituation quelquefois voiſine de la miſere & de l'anéantiſſement; leur préſence en honorant une profeſſion utile, rendroit plus ſûrement leur poſtérité à ſa premiere deſtinée. Mais on n'a jamais compté que le nombre en fût très-conſidérable, ni que ce fût la pépiniere des Négocians ; il eſt de

toute impossibilité, & je crois l'avoir démontré, que le corps de la Noblesse se porte entierement vers le Commerce. La Cour & la Capitale attirent nécessairement toute la Noblesse riche ; la porte des plus grands honneurs & des honneurs utiles lui est ouverte ; que chercheroit-elle dans le Commerce ? Des richesses ? elle en possede : des honneurs ? cela est impossible. La Noblesse riche, qui ne vient point à la Cour, est riche en fonds de terre où elle habite ; riche en un effet solide, elle n'ira point l'échanger contre des espérances fort incertaines. Car enfin il ne faut pas en prenant interêt sur un vaisseau, s'imaginer avoir un intérêt de finance. Le premier est plus honnête, toute prévention à part, mais l'avantage du second est certain.

La Noblesse d'une richesse moyenne trouvera plus d'agrémens & de facilités mêmes dans le service ; elle y trouvera des honneurs héréditaires dans sa famille, des pensions, des postes de retraite.

Quelques exemples particuliers de familles nombreuses, ou éloignées du service, pourront peut-être former quelqu'exception à cette regle, mais n'établiront jamais le préjugé. Il arrivera plutôt que des Gentilshommes prenant des femmes dans le Commerce, resteront intéressés dans la maison de leurs Beau-peres, ou de leurs Beau-freres jusqu'à la concurrence de la dot. Encore les Commerçans consentent-ils très-difficilement à ces sortes d'arrangemens : & s'ils se font j'y vois un très-grand bien pour l'Officier.

Reste donc la Noblesse absolument

oisive ou indigente ; & c'est la partie la plus nombreuse. Elle peut être censée perdue pour la défense de l'Etat, & ne peut renaître que par le Commerce. Mais, dit-on, il faut des fonds dans le Commerce ; s'ils sont pauvres, la faculté de commercer leur est inutile.

Sans doute il faut des capitaux, pour fonder une maison de commerce ; il faut de plus du crédit & des connoissances établies dans le genre auquel on s'adonne. Mais on trouve dans la Marine des moyens d'acquérir des fonds honnêtes, dès qu'on parvient au commandement. Si un jeune homme a de la capacité pour le cabinet, il trouve place dans les factories établies dans l'Etranger & dans les colonies : pour ces sortes d'entreprises, on ne demande point de fonds à un associé, mais de la sûreté

reté & du talent ; un Gentilhomme a des avantages particuliers pour inspirer cette confiance, & marcher à la fortune dans cette voie qui est distinguée. On peut dire même que nous manquons beaucoup plus de sujets propres à des établissemens dans l'Etranger, qui sont fort délicats, que de capitaux & de combinaisons.

Il est encore une classe d'hommes oisifs, que le Commerce honoré pourroit occuper ; ce sont une infinité de bourgeois vivans noblement, entêtés de leur roture, & qui, pour rien au monde, ne voudroient faire un acte réputé dérogeant à la Noblesse : nos Provinces fourmillent de ces gens-là, qui vivent dans une assez grande aisance pour pouvoir être utiles à divers établissemens, s'ils viennent à croire qu'une en-

treprise de manufacture ne déroge pas.

Quoique toutes ces vérités soient sensibles, accumulons les preuves. Si quelque profession eût été capable d'absorber la profession militaire, c'étoit celle de la Robe ; la considération que lui attirent ses fonctions est infiniment plus étendue, plus personnelle : cette considération part même de la confiance, parce que les Magistrats ont le secret des familles ; ils exercent la Police intérieure du Royaume, & on les rencontre à chaque acte civil. Les mariages opulens sont plus faciles dans la Robe que dans le Militaire, soit parce que l'inegalité paroît moins frappante, soit parce qu'un ton plus modeste permet de conserver sa fortune, soit enfin parce qu'une épouse est exposée à moins d'inquiétudes,

Les grandes places de l'administration sont presque dévolues par l'usage à la Robe ; les Gens de qualité n'ont point d'idée, la plûpart, des formes politiques dont l'administration doit être revêtue dans une Monarchie, & la mauvaise éducation du plus grand nombre les entretient dans la plus profonde ignorance de ce qui s'appelle administration économique. Voyons-nous, malgré tant d'avantages, que la Robe ait frustré le service de beaucoup de sujets de la haute Noblesse ? Non assurément, parce que trois ou quatre distinctions à la Cour très-politiquement établies, ont compensé sous le nom d'honneurs, tant de réalités.

J'établirai le même raisonnement entre la Robe & la Noblesse commerçante ; les conséquences seront absolument les mêmes.

Enfin, cette oppoſition même à l'idée d'une Nobleſſe commerçante, n'eſt-elle pas un garant aſſuré du dégré ſupérieur de conſidération que la gloire des armes, & l'autorité de la magiſtrature, conſerveront toujours ſur les richeſſes.

En deſirant très fort qu'un préjugé ruineux s'éteignît, j'euſſe vû avec déplaiſir une parfaite uniformité dans les avis; parce que n'étant pas encore aſſez inſtruit pour adopter unanimement certaines combinaiſons, j'aurois pris le ſilence pour un engourdiſſement, dont heureuſement le François n'eſt pas ſuſceptible. Mais en même tems je ne puis me diſpenſer de dire, que les objections devoient être préſentées avec plus de décence, de dignité & de vûes, qu'elles ne le ſont dans les Obſervations.

Que ſignifie cette phraſe, par la-

laquelle je finirai mes remarques : *Le Tiers-Etat déjà le plus populeux du Royaume, deviendroit trop conſidérable, s'il n'étoit diminué par l'admiſſion dans l'Ordre de la Nobleſſe.* Si cette propoſition a un ſens, n'eſt-ce pas celui de dire que la population du Royaume ſeroit trop forte ? Car le Tiers-Etat comprend dix-ſept millions d'ames ſur dix-huit ſi nous les avons ; le million reſtant eſt partagé entre le Clergé, la Nobleſſe & la Robe. Quel ſeroit donc l'inconvénient dans l'Etat, qu'avec le même nombre de Prêtres, de Nobles & de Magiſtrats, il ſe trouvât en France vingt millions d'hommes ? le Prince auroit trois millions de bras de plus à ſon ſervice, dans les campagnes, dans les vaiſſeaux, dans les manufactures : le produit de ſes finance ſeroit plus fort au moins d'un cin-

quieme. Je conçois bien que ce n'eſt pas l'idée qu'on a voulu préſenter, quoique la véritable ſoit pire, puiſqu'elle eſt odieuſe. On a affecté dans le cours de ces Obſervations d'établir une oppoſition d'interêt entre les trois Ordres de l'Etat, une eſpece de balance chimérique de puiſſance entre les Ordres, qui n'exiſte point, & qui ne doit point exiſter en France. Tout ce qu'on peut penſer de mieux, c'eſt que ce ſont les vûes de quelqu'un qui a étudié la conſtitution du Royaume dans les harangues de Tite-Live.

En admettant même pour un moment ce ſyſtême extraordinaire, l'obſervation porte à faux. Pour peu qu'on faſſe attention aux divers moyens ouverts en France pour faire ſouche de Nobles, on les verra tellement multipliés, que nous ſom-

mes bien plus près d'être tous Nobles, que de manquer de Noblesse. Ce vice introduit en partie par l'abus des charges, & les mauvais principes suivis pendant long-tems dans les finances, ne peut être corrigé qu'en rendant Nobles un nombre de professions des plus utiles; c'est-à-dire, en donnant aux Nobles la faculté de les exercer. Sans cela l'oisiveté & la dépopulation ne peuvent manquer de faire des ravages très-prompts & très-funestes dans un Etat.

Dans un tems où la Noblesse ne s'acquéroit point par charges, où elle étoit bien moins exposée à une comparaison décourageante de richesses, nos Rois avoient pourvû à l'occupation & à la ressource des pauvres Gentilshommes, en leur destinant exclusivement deux occupa-

tions, celle des Verreries & celle des Monnoies. Mais dès que les richeſſes ont augmenté, par la plus grande communication avec nos voiſins, ces travaux ſuffiſant à peine pour les faire ſubſiſter, ne leur ont plus laiſſé d'eſpérance de ſe rétablir dans leur ancienne ſplendeur : il faut donc leur adminiſtrer des moyens plus efficaces & dont ils puiſſent ſe ſervir : s'y oppoſer, c'eſt refuſer dans un naufrage une planche à des infortunés.

Le Commerce en gros a des bornes ſi faciles à marquer, qu'il eſt ſurprenant que quelqu'un puiſſe en faire la queſtion. Mais l'eſtimable auteur de la Nobleſſe commerçante me permettra de n'être point de ſon avis ſur la parité qu'il établit entre l'occupation du Négociant & celle du Marchand. Le premier ne dépend que de lui-même ; le ſecond dépend du Pu-

blic & des caprices particuliers des acheteurs, d'un trop grand nombre de manieres. Le détail est trop mêlé avec le petit peuple grossier, ou avec le peuple impertinemment opulent, & il exposeroit trop souvent un Gentilhomme à l'embarras de mettre d'accord les sentimens qu'il doit avoir sucés avec le lait, & son intérêt. D'ailleurs qu'est-ce qui rend une profession recommandable? c'est assurément son plus grand degré d'utilité dans la République: or un Détaillant n'est qu'un homme commode au Public, & le Négociant est utile à la Société: par la même raison, je croirois convenable d'interdire à la Noblesse tous les bas emplois de la Finance. A peine les plus relevés sont-ils considérés par un Négociant.

Je suis persuadé, Monsieur, que

vous réconnoîtrez avec moi qu'une ſemblable piece ne peut être l'ouvrage d'une compagnie de Magiſtrats reſpectables : vous y aviez ſûrement porté une attention légere, & je ne doute pas que vous ne deſabuſiez le Public ſur cette mépriſe.

Qu'un Militaire rempli de la juſte prééminence de ſon métier, s'indigne qu'on propoſe de dérober des enfans à la gloire, je n'en ſuis point ſurpris ; la chaleur d'une ame élevée paſſe dans ſes écrits ; il émeut, il ébranle même la froide raiſon. Mais quels que ſoient ſes principes contre les Négocians, dès qu'il prendra la peine de les connoître, il y trouvera des hommes dignes de ſentir le prix de ſon éloquence & de ſon amour pour le bien de la Patrie.

Je n'ai garde cependant d'entreprendre ſur les droits de l'auteur de

la Nobleſſe commerçante; il n'a pas beſoin d'un ſecond. Seulement je remarquerai, ſans aucune diſcuſſion, que dans le même mois où l'on écrit à Paris que la liberté accordée aux Nobles, de commercer ſans déroger, eſt une porte ouverte au Deſpotiſme, on a couronné à Cambridge en Angleterre un diſcours où l'on prétend prouver que l'eſprit national de Commerce eſt la ſauve-garde de la liberté : tant il eſt vrai qu'avec une imagination vive & forte on voit dans chaque objet tous les tableaux qu'elle enfante. C'eſt ainſi qu'en parlant de l'Eſprit des Lois, certain pieux libelle diſoit que les principes de tous ces mauvais livres-là étoient contenus dans la Bulle *Unigenitus*.

Mais ce mot odieux de Deſpotiſme n'eſt-il pas trop ſouvent répété parmi nous? eſt-il toûjours bien

entendu & bien appliqué? qu'il me ſoit au moins permis d'en douter. Le Deſpotiſme eſt le gouvernement établi ſur des volontés particulieres & changeantes : par-tout où il eſt des formes établies pour notifier les volontés du Légiſlateur ; par-tout où cette volonté eſt générale & dirigée par les principes néceſſaires & admis, pour rendre l'Etat fixe, il eſt de toute impoſſibilité que le Deſpotiſme ſoit autre choſe qu'une chimere. Mais il eſt un ordre de volontés particulieres dont l'exécution ne peut être retardée ſans danger pour la fortune de l'Etat, pour la ſûreté de la Police, & la tranquillité même des familles. Le principe conſervatif conſiſte à ne point employer les volontés particulieres par-tout où la volonté générale peut remplir le but du Gouvernement.

Il me ſemble que les formes peuvent être rangées ſous deux claſſes; les formes politiques ſuſceptibles d'être réduites en principes clairs & lumineux, & les formes civiles. La confuſion des unes & des autres engendrera toûjours des mépriſes ſur la conſtitution d'un Gouvernement modéré, des contradictions même; car il eſt impoſſible que toutes les formes, dans l'embarras des minuties dont elles ſont hériſſées, ſoient toûjours préſentes à l'eſprit au moment de l'exécution, qu'elles ſe préſentent toûjours ſous leur véritable eſprit. Un pareil ouvrage exigeroit des connoiſſances profondes & un génie très ſupérieur; je le croirois même fort dangereux dans toute autre main: mais ne ſeroit-il pas digne d'occuper le loiſir d'un grand Magiſtrat?

Je finirai par une obſervation;

c'eſt que je ne comprens pas qu'on ait pû mettre en queſtion une choſe déjà décidée ſolemnellement, même pratiquée : il s'agit tout au plus de renouveller d'une maniere plus preſſante d'anciens Edits, & non de ſtatuer ſur une choſe nouvelle.

Dès 1604, il fut permis à la Nobleſſe de s'intéreſſer à la Compagnie des Indes qui fut formée alors : pareille permiſſion lui fut accordée pour la Compagnie de Morbihan en 1626, & dans toutes les Compagnies qui ſe formerent pour les établiſſemens des Iſles ſous le vent ; ils furent tous faits par des Gentilshommes ; & ces familles y ſubſiſtent encore en partie.

Enfin la permiſſion générale, & même l'invitation à la Nobleſſe de commercer en gros, fut promulguée par un Edit de l'an 1669 ; elle fut re-

nouvellée avec plus de circonſtances en 1701. Louis le Grand ne ſavoit-il pas mieux qu'aucun Gentilhomme de ſon Royaume, ce qui étoit noble ou ce qui ne l'étoit pas?

FIN.